

Actes des assises nationales des 30.11 et 01.12.2023

L'enfant, un être de liens :

Mobiliser son environnement pour l'aider à mieux se construire



Programme

5



8H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Avec Mohamed L'HOUSNI, animateur et Grand Témoin

8H45 OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Julien BLOT, *Président du GEPSO*

Emmanuelle COINT, *1ère Vice-présidente du Conseil départemental Côte-d'Or*

Charlotte CAUBEL, *Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance (intervention vidéo)*

9H35 - 10H15 PLÉNIÈRE

"L'enfant un être de liens à accompagner : recherche-action sur le développement des liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'ASE " ,

Aude KERIVEL, *sociologue*

30 minutes : Questions réponses avec la salle

PAUSE

11H05 - 11H45 PLÉNIÈRE

"La fabrique de la famille", Serge HEFEZ, *Psychiatre et psychanalyste*

30 minutes : Quizz WOOLAP & questions/réponses avec la salle

PAUSE DEJEUNER

13H45 - 15H00 ATELIERS

1."Des fiches-actions co-construites pour accompagner le développement des liens familiaux, les liens avec des pairs et des adultes rencontrés dans et en dehors des lieux de placements " , Aude KERIVEL, *sociologue*

2. "Les enfants de Bohème : une association de l'Ain au service des enfants et des solidarités civiles et familiales", Eva LANDRY, *cheffe de projet*, Karene OHANA, *cheffe de projet*, Virginie CHAMBARD, *éducatrice spécialisée*

3."Comment travailler le lien fratrie/famille élargie"

4."Les conférences familiales ou la mobilisation des ressources de l'environnement en réponse aux besoins de l'enfant. " ,

Marie-Pierre AUGER, *docteure en sciences de l'éducation*

5."Le centre parental, un défi qui ouvre des possibles",

Frédéric VAN DE BORGH, *Psychologue-clinicien, haptopsychothérapeute, thérapeute familial, directeur d'Aire de Famille*, Isabelle HOUZE et Magalie DARMANIN, *éducatrices spécialisées CDEF 22*.

ATTENTION : les personnes en distanciel n'auront pas le choix de l'atelier

PAUSE

15H20 - 16H20 REGARDS CROISÉS

"Adultes référents, vers une pluriparentalité ?"

Philippe GABERAN, *Educateur spécialisé et docteur en Sciences de l'éducation*

Sébastien PIQUEMAL, *vice-président REPAIRS! 94 et historien*

Caroline ABEL, *Directrice Enfance Famille du Département Morbihan (56)*

Prisca ORSONNEAU, *Directrice du Centre Départemental de l'Enfance Morbihan (56)*

30 minutes : Questions réponses avec la salle

16H50 - 17H15 PLÉNIÈRE

Intervention d'Eric DELEMAR, *Défenseur des enfants*

17H15 - 17H35 RESTITUTION Mohamed L'HOUSNI, animateur et Grand Témoin

17H35 COCKTAIL

Programme

VENDREDI
1^{er}
DECEMBRE
2023

8H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

8H45 OUVERTURE DE LA JOURNEE

- Perrine GOULET, députée de la Nièvre, présidente de la délégation parlementaire aux droits des enfants (*intervention vidéo*)
- Présentation de la campagne de valorisation des métiers du lien en protection de l'enfance, Jeanne CORNAILLE, *Déléguée Nationale GEPSO*

9H00 - 9H20 RESTITUTION DES ATELIERS

Elèves directeurs D3S de l'EHESP

9H20 - 10H00 PLÉNIÈRE

Sondage WOOCAP

"Protection de l'enfant : quelques apports de l'anthropologie clinique"

Serge ESCOTS, Docteur en anthropologie et psychothérapeute familial, dirigeant de l'institut d'anthropologie clinique à Toulouse.

30 minutes : Quizz WOOCAP & questions/réponses avec la salle

PAUSE

10H50 - 11H 30 PLÉNIÈRE

"Pluralité des liens familiaux mobilisés dans un contexte d'exposition des enfants aux violences conjugales à la Réunion", Dominique RAMAYE, *cadre de formation en travail social et sociologue*

30 minutes : Quizz WOOCAP & questions/réponses avec la salle

PAUSE DEJEUNER

13H20 - 13H25 Vidéo Fédération Française des Espaces de Rencontre: la parole des enfants

13H25 - 13H40 INTRODUCTION DU CADRE JURIDIQUE

Josiane BIGOT, *Magistrat Honoraire, ancienne Juge des Enfants, fondatrice association Thémis*

13H40 - 14H40 REGARDS CROISÉS

"Placement, accueil d'urgence : quelle évaluation des liens dans l'environnement de l'enfant ?"

Josiane BIGOT, *Magistrat Honoraire, ancienne Juge des Enfants, fondatrice association Thémis*

Fabrice LESCURE, *assistant familial, Côte d'Or*

Hamza BENSATEM, *Président ADEPAPE 13*

30 minutes : Questions réponses avec la salle

15H10 - 15H55 SYNTHÈSE DU GRAND TEMOIN

Mohamed L'HOUSNI

15H55 - 16H10 CLOTURE ET EVALUATION DE LA FORMATION

Présentées par les organisateurs



Avec la participation tout au long des journées de
Alexia Leibbrandt, facilitatrice graphique



Jour 1 - Ouverture

Introduction – Julien BLOT, *Président du GEPSO*, Emmanuelle COINT, *1ère Vice-présidente du Conseil départemental Côte-d'Or* et Charlotte CAUBEL, *Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance*

Mohamed L'HOUSNI, grand témoin, souligne un nombre important de 500 participants aux assises nationales des établissements publics de la protection de l'enfance. Il s'adresse à la salle en les nommant « agents de la relation », « tisserands », qui travaillent dans ce qu'on appelle les métiers du lien. Le **titre des assises met en exergue l'enfant comme n'existant pas seul**, celui-ci est toujours rattaché à des parents, pourvoyeurs de soins. L'enfant a besoin de permanence, de stabilité, de relations stables avec ses parents. Dans *Le Petit Prince*, le renard explique que s'approprier, c'est créer des liens et rendre l'autre unique au monde. Les liens permettent de « compter sur » et « compter pour », ils libèrent, protègent et peuvent parfois faire du mal.

Pour conclure cette introduction, Mohamed L'HOUSNI explicite la question posée lors de ces assises **« comment accompagner les enfants à maintenir, construire ou reconstruire des liens pour faire émerger des ressources qui leur permettront de bien grandir ? »**.

Julien BLOT salue la salle et exprime le plaisir d'accueillir les participants lors de ces assises, évènement majeur pour le GEPSO. C'est une occasion unique de partager des expériences, des réflexions afin de produire une vision d'avenir de tout un pan des politiques sociales. Le président du GEPSO souligne **l'engagement en faveur des enfants protégés** que démontre la **présence de 500 participants**. A côté de cet engagement, c'est aussi une **crise sans précédent que traverse la protection de l'enfance**. Plus de 3000 enfants sont à la rue, plus d'une centaine de mesures de placements sont inexécutées dans les départements. C'est une réalité dont s'alarment les départements, les associations, le Défenseur du droit des enfants et qui participe à une image négative de la protection de l'enfance à la fois dans les médias mais qui est également source de souffrance pour les enfants eux-mêmes.

Réaffirmer les droits des enfants accompagnés en protection de l'enfance, c'est **réaffirmer les droits de tous les enfants et lutter contre les formes de discriminations**. La loi TAQUET pose la fin de la prise en charge en hôtel, la non-séparation des fratries ou des critères de répartition des mineurs non accompagnés (MNA). Elle demande également de considérer l'enfant dans la multiplicité de ses relations sociales, des lieux où il évolue. En ce sens, Julien BLOT souligne un **secteur qui s'est décroisé**, faisant coopérer différentes cultures professionnelles, grâce à la mobilisation des professionnels au quotidien au bénéfice des enfants.

Plutôt que de basculer dans un contre-modèle de gouvernance, le président du GEPSO invite à **repenser l'institution**. Selon lui, ce qui fait l'institution est ce qui fait la capacité à proposer des modalités plurielles, tout au long du chemin de vie. Le GEPSO milite en faveur du renforcement des mesures de prévention, la garantie de l'inclusion scolaire, l'accès aux services psychiatrique ainsi que pour le développement de coopérations en faveur des enfants ayant de multiples vulnérabilités.

Le comité interministériel de l'enfance du 20 novembre 2023 a permis d'allumer le projecteur du pouvoir politique sur l'enfance. Pour le GEPSO, les enjeux sont tels qu'il porte un plaidoyer avec l'ANMECS et la CNAPE en faveur d'un **Plan Marshall de la protection de l'enfance**. Les enfants de la protection de l'enfance sont avant tout des enfants, des citoyens en devenir, la société tout entière doit donc prendre en compte leurs enjeux.

Selon le président du GEPSO, la gouvernance de la protection de l'enfance ne doit pas faire oublier la **question centrale des moyens** pour permettre des accompagnements dignes, pluridisciplinaires et des formations à la hauteur des besoins. 10% des postes sont vacants dans ce secteur. Julien BLOT exprime son impatience face à la **remise du livre blanc du Haut conseil du travail social (HCTS)** à la première ministre. Il devient **urgent de renforcer l'attractivité**, d'abord en reconnaissant l'utilité sociale, en revalorisant la valorisation et en élargissant le Ségur de la santé à l'ensemble des professionnels. Sur ce

sujet, le GEPSO a commencé un plaidoyer politique dès 2022. Et il demande des **moyens humains suffisants, des conditions d'accueil dignes** à l'aide d'un taux d'encadrement comme annoncé dans la Loi TAQUET.

Julien BLOT conclut que répondre aux enjeux de ce secteur permettra d'entrer dans un cercle vertueux permettant aux pouvoirs publics de remplir leur engagement auprès de ces enfants.

Emmanuelle COINT, Vice-présidente du Conseil départemental de Côte d'Or, adresse ses salutations à la Secrétaire d'Etat Charlotte CAUBEL, au Défenseur des droits des enfants ainsi qu'au président du GEPSO. Elle excuse François SAUVADET, président du Conseil départemental du 21 qu'elle représente et qui n'a pu être présent. Mme COINT est en charge des solidarités dans le département, élue depuis 2008, elle parle de « **révolution silencieuse** » en **protection de l'enfance**. D'une part, elle note un changement dans les pratiques, avec une **démarche d'« aller vers »**, le **renforcement de la prévention**, le développement de la PMI ou encore les contrats locaux de santé. Ensuite, elle expose la **diversification des réponses** qui ont pu être apportées pour être au plus près du projet individuel de l'enfant (placement à domicile, accueil et hébergement à la journée, accueil séquentiel). Enfin, elle souligne le **développement de la pair-aidance**, avec l'extension du réseau ADEPAPE sur le département.

Elle expose plusieurs **difficultés** auxquelles se trouve confrontée la protection de l'enfance :

- La **crise du recrutement, de vocation** de tous les métiers de la vie, allant du travail social au travail médical, en traversant toutes les palettes de métiers entre les deux. Il va falloir être innovant, en particulier en matière de famille d'accueil.
- L'**accueil des mineurs non accompagnés (MNA)** : elle note une importante vague d'arrivée avant le COVID, où il a été question de sortir les jeunes des hôtels. Une deuxième vague est actuellement en cours, donnant lieu à la création de 128 places en Côte d'Or et 40 jeunes se trouvant en hôtel. Il est difficile pour les départements d'avoir le bon dimensionnement aux besoins des jeunes à leur arrivée. Ce, d'autant plus que 70% des jeunes mis à l'abri sont majeurs, ce qui pose la question de la cohabitation mineurs-majeurs. La loi TAQUET pose l'accueil des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, ce qui nécessite un temps d'adaptation et de dimensionnement. E. COINT invite l'Etat à créer une politique à destination des 18-25 ans.
- L'augmentation des placements motivés par la **mise en difficulté parentale face à des troubles du comportement**, en l'**absence de réponse sanitaire** adaptée. Un étayage du sanitaire est nécessaire pour permettre un travail de qualité.
- La hausse des **placements** des jeunes relevant de la **protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**. Si le volet éducatif est essentiel dans le parcours de ces jeunes, l'élue s'interroge sur la pertinence de confier un enfant reconnu violent dans un établissement accueillant des enfants violés. Mme COINT invite Mme CAUBEL à se pencher sur cette question, afin de ne pas laisser les départements seuls face à cette question.

Ces questions illustrent, selon l'élue, les difficultés de positionnement de chacun, professionnels comme élus. A ses yeux, la **protection de l'enfance**, de par ces enjeux de proximité, doit **demeurer une compétence du département**, mais il **ne peut panser seul tous les maux de la société**.

A la lecture du contenu des travaux de ces assises, Mme COINT fait part de son optimisme face à la capacité à innover et trouver ensemble des solutions. En Côte d'Or, ce sont 3100 enfants suivis par l'ASE, 50% sont placés et 300 sont des MNA. Le budget alloué est de 70 millions. Le prix par place varie d'une centaine d'euros à 337 par jour. 2 dispositifs ont un coût de journée supérieur à 500€. La première est une expérimentation dans le cadre du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfant (CPPE) d'une structure de répit pour des jeunes ayant des troubles psychiatriques et ayant besoin de repli pour se stabiliser, porté par les PEP. Le second dispositif cible des jeunes, environ une douzaine, essentiellement des jeunes filles de moins de 14 ans. Il permet de protéger les jeunes ayant des comportements de toxicomanie ou de prostitution, notamment des réseaux qui gravitent autour d'elles.

La Secrétaire d'Etat Charlotte CAUBEL s'est exprimée à travers un message vidéo. Elle commence son intervention par un **proverbe africain « il faut tout un village pour élever un enfant »** et exprime que la **thématique des liens lui tient à cœur**. La protection de l'enfance, les métiers des professionnels du secteur sont une **affaire de liens à préserver, alimenter et parfois reconstruire**. Ce travail de mobilisation de l'environnement proche ou lointain fait partie du travail quotidien. La **loi TAQUET de 2022** pose la **recherche systématique de la possibilité de confier un enfant à un proche** avant d'envisager le placement ainsi que l'interdiction de la séparation des fratries. Cela, pour maintenir et développer des liens sur lesquels l'enfant doit pouvoir s'appuyer pour grandir. Le gouvernement se veut pleinement mobilisé, en lien étroit avec les départements. Lors du comité interministériel à l'enfance, Gabriel ATTAL, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a annoncé le **lancement de la scolarité protégée pour les enfants placés**, au travers de la réussite scolaire mais aussi des liens entretenus avec et au sein du milieu scolaire. Le **parrainage et le mentorat** ont également été **systématisés** et les moyens renforcés.

La diversité des liens avec les adultes et des pairs est cruciale autour de l'enfant et encore plus pour se lancer dans la vie. Pour cela, il convient de faire évoluer les pratiques et d'apporter du soutien aux approches bienveillantes de la part des professionnels et des bénévoles, selon la Secrétaire d'Etat.

La remise du livre blanc du HCTS permet de formuler les propositions concrètes.

Mme CAUBEL termine la capsule vidéo en souhaitant aux participants une bonne journée d'échange mais aussi de travail, afin de mettre en lumière les réflexions et les bonnes pratiques. Cela lui semble fondamental car l'enfant protégé a eu et aura des liens en dépit de toutes les ruptures qu'il pourrait connaître. Elle se réjouit que le GEPSO se saisisse du sujet.

Plénières

« L'enfant un être de liens à accompagner : recherche-action sur le développement des liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'ASE » – Aude KERIVEL, *sociologue*

Un travail de recherches-actions est mené avec des équipes composées de chercheurs, d'assistants spécialisés, d'assistants familiaux et de psychologues cliniciens, entre autres. **Ces démarches-actions visent à accompagner les liens sociaux d'attachement des jeunes placés.**

Des travaux menés depuis plus de vingt ans montrent un taux élevé d'anciens enfants suivis par l'ASE parmi les SDF. Ils montrent également l'isolement des enfants à la fin de leur suivi. Mais ils montrent aussi que des enfants s'en sortent mieux que d'autres et que bien souvent, **la stabilité et la continuité de leurs liens avec les professionnels est un facteur important de leur réussite.**

Ces constats ont conduit à des hypothèses et des problématiques, construits par des échanges avec les professionnels qui travaillent au quotidien avec les jeunes. **Les liens construits durant le placement peuvent évoluer en un réseau durable de relations et de ressources, déterminant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.**

Ces recherches reposent sur un cadre théorique. En premier lieu, la notion de capital social chère à BOURDIEU : on hérite et on accumule des ressources liées à un réseau durable de relations plus ou moins institutionnelles d'interconnaissances. En second lieu, les travaux de Serge PAUGAM sur les liens sociaux d'attachement et leurs liens avec les situations présentes. Pour PAUGAM, la protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie. En troisième lieu, la notion de réseaux denses et multiples. Enfin, la *Grounded theory* de GLASER et STRAUSS : il s'agit d'un cadre théorique permettant un va-et-vient constant entre le terrain et la théorie.

Des recherches-actions sont effectuées depuis une quinzaine d'années, notamment sur les sanctions et l'autorité.

Une recherche-action est composée de trois phases :

- **Une phase de compréhension** : Il s'agit d'interroger les enfants, les professionnels, les familles par le biais, en particulier, d'entretiens et de questionnaires ;
- **Une phase d'expérimentation** : Il s'agit d'expérimenter des actions et d'organiser les conditions de leur mise en œuvre. Des fiches actions sont coconstruites dans ce cadre-là. Par exemple, 26 fiches actions ont été élaborées dans le département de l'Ain avec un budget dédié ;
- **Une phase d'évaluation** : Il s'agit d'observer les effets de ces expériences sur la construction et le maintien de liens et formuler des préconisations. Un questionnaire pour les adultes et un questionnaire pour les enfants/jeunes sont mobilisés pour ce faire.

Exemple de recherche-action : Enquête sur l'état du capital social des enfants et des jeunes accueillis dans sept villages d'enfants d'une même fondation dans cinq départements français.

En matière de méthode de travail, il a été décidé d'expérimenter un outil qui s'appelle **le sociogramme individuel**. Cela consiste à demander à l'enfant de dire comment il s'appelle, son âge, et s'il a des espaces d'appartenance : famille actuelle, ancienne famille, quartier, village, internet, loisirs, ancienne école, nouvelle école... Il lui est demandé de dire lesquels sont importantes pour lui. **Les professionnels le font de leur côté et les jeunes le font du leur, et les résultats sont ensuite croisés.**

Les réponses et outils ont été quantitativement analysés. **Une typologie de liens sociaux d'attachement des enfants et des jeunes a été établie.** Quatre groupes de jeunes ont pu se dégager en fonction de leur type de relations sociales :

- Type restreint et exclusif ;
- Type dense et exclusif ;
- Type restreint et pluriel ;
- Type dense et pluriel.

Plusieurs exemples de jeunes :

- **Exemple de Charly** : Il est isolé et ne voit pas sa mère. Il a la « tchatte », parle très bien et est à l'aise dans la relation avec l'adulte. A priori, il ne pose pas de souci. Mais le sociogramme montre qu'il est très isolé : il ne cite en effet que ses deux frères, sa grand-mère et un éducateur du foyer parmi ses relations sociales importantes ;
- **Exemple de Johane** : Il s'agit d'une jeune fille indépendante qui s'adapte facilement et qui sait tisser du lien. Pour le sociogramme, elle cite sa famille (père, mère, frères), son école actuelle mais également son petit-ami ;
- **Exemple de Fatou** : Il s'agit d'une mineure non accompagnée (MNA) très isolée. Pour le sociogramme, elle ne cite qu'une seule personne de son école actuelle, de son ancienne école, de son village/foyer et de son ancien lieu de placement (elle précise que c'est sa meilleure amie) ;
- **Exemple de Monia** : Elle est une adolescente sportive, populaire et entourée. Elle cite beaucoup de monde pour le sociogramme : 22 personnes de sa famille, beaucoup d'amis de son école et de son équipe de football, des personnes du village/foyer, des gens qu'elle a rencontrés en vacances en Sicile.

Au global, 215 professionnels ont répondu au questionnaire et 195 enfants l'ont fait, **soit environ 20% des enfants à qui il a été remis.**

Les liens sociaux d'attachement des jeunes/enfants ont été mis à l'épreuve de la pandémie. Des entretiens ont été réalisés avec eux avant et après Covid : Ceux qui avaient des réseaux denses et élargis n'ont pas été très impactés. En revanche, ceux qui avaient des réseaux restreints ont été très impactés. C'est le cas par exemple de Charly.

L'étude a également mis en lumière que **l'isolement des enfants placés peut avoir de multiples facteurs :**

- **Une mesure MDPH** (maison départementale des personnes handicapées) : 30% d'enfants ont une mesure. Dans les enquêtes menées, cela montre que c'est la population la plus isolée. Ils ont le plus souvent connu des lieux de placement multiples et sont davantage séparés de leur fratrie. Ils sont également plus nombreux à avoir une santé mentale fragile ;
- **La séparation avec les parents et la fratrie.** Quand il n'y a pas de visite des parents, il est plus difficile de maintenir des liens avec la famille élargie, par exemple les grands-parents. Le lien ne perdure souvent pas en l'absence de relations avec les parents. En parallèle, 53% des enfants sont séparés de leur fratrie et ne vivent pas sur le même lieu de placement. Parmi ces jeunes, la moitié ne citent aucun membre de leur fratrie dans le sociogramme.
- **De multiples ruptures et changements d'environnement dans le parcours du jeune :** multiples lieux de placement (60% des enfants ont connu entre deux et quatre lieux de placement), changements de groupe au sein du foyer (petits, moyens, grands), changements d'éducateur (renforcé par le recours accru aux intérimaires). Cela prive le jeune d'un réconfort lui permettant de retrouver un sentiment de sécurité interne, nécessaire pour s'ouvrir aux autres. Ce sont aussi parfois tous les souvenirs de son histoire qui partent lors d'un changement ;
- **Une faible porosité entre l'intérieur et l'extérieur :** les liens le moins souvent considérés par la protection de l'enfance sont les participations électives, soit les pairs et les adultes de l'école, des activités extrascolaires (sport, culture, colonies) ou encore des anciens lieux de placement. Les relations sont souvent impactées par la faible porosité entre l'intérieur et l'extérieur des lieux de placement, liée à la mission de protection des enfants, inhérente à l'ASE.

Dans le sociogramme, 42% des enfants interrogés ne citent aucun copain de leur école actuelle. 87% ne citent aucune personne dans leurs anciens lieux de placement. Parmi les enfants de 4-6 ans, la moitié ne citent aucun copain. De même, parmi les 17-20 ans, 57% ne citent aucun copain. Pour quelles raisons ? On voit dans les enquêtes qu'ils **mettent à distance les copains du foyer mais reviennent souvent vers eux plus tard.**

Il y a des éléments sur lesquels il est nécessaire de travailler :

- **Les anniversaires des enfants et de leurs copains :** les enfants sont-ils invités à des anniversaires ? Invitent-ils eux-mêmes des copains de l'extérieur du foyer pour fêter leur anniversaire ? 12% des enfants ont invité des amis de l'extérieur sur le lieu de placement. 60% des enfants n'ont été invités à aucun anniversaire. Ces moments sont privilégiés pour construire sa relation aux autres. Il s'agit d'événements inscrits dans la mémoire commune de la relation amicale. Les jeunes qui participent à ces événements citent plus souvent 15 personnes et plus dans leur sociogramme.
- **L'inscription dans des relations institutionnelles :** Fatou ne cite que des professionnels dans ce sociogramme. Beaucoup d'enfants sont dans ce cas-là. L'enseignement de cette recherche-action : Il faut construire des fiches d'action avec les éducateurs et qu'ils puissent les expérimenter ;
- **Les liens fraternels avec la famille élargie, notamment le partage du quotidien et d'expériences :** 30% des enfants/jeunes parmi ceux dont les familles ont droit d'hébergement

disent pouvoir compter sur 4 adultes ou plus. Alors que parmi ceux dont les parents n'ont pas de droit d'hébergement, seulement 10% d'entre eux disent pouvoir compter sur 4 adultes ou plus. De la même manière, parmi les enfants/jeunes disant pouvoir compter sur un seul adulte, le fait que leurs parents aient droit ou non d'hébergement fait fortement varier le résultat. **Les adultes sur lesquels les enfants disent pouvoir compter sont très souvent des membres de la famille élargie.**

Les activités sportives et culturelles constituent de nouveaux groupes d'appartenance : Elles permettent de se construire une identité plus positive et d'être des supports de liens de participation élective double. Durant la première année d'activité, 70% des enfants ne citent aucune personne dans cette sphère. Ce chiffre diminue à hauteur de 39% durant la deuxième année. **La pratique doit ainsi être pérenne pour que des liens se construisent.**

L'autonomie et les autorisations constituent des fenêtres vers l'extérieur : Les jeunes qui ont la possibilité de rentrer seul de l'école ou de sortir seul du foyer, qui ont un téléphone portable ou qui sont sur les réseaux sociaux citent plus souvent 15 personnes et plus dans leur sociogramme.

Le parrainage permet des possibilités de rencontre « d'autrui significatif » : Plusieurs départements ont été visités : il n'y a jamais plus de 5% d'enfants parrainés. La majorité des parrains sont des professionnels. Cependant, **la grande majorité des enfants parrainés citent les parrains dans le sociogramme.** Le parrainage n'est pas uniquement une relation entre un enfant et deux adultes mais une relation entre l'enfant et une famille, souvent élargie. Cela permet de maintenir des liens de manière un peu formelle.

Pour conclure, 13% des enfants placés ont un père ou une mère qui ont été eux-mêmes maltraités ou placés. **Le défaut de capital social et d'isolement amplifie les risques de grande pauvreté et les troubles psychotiques à l'origine du placement.** Alors que les lieux de placement et les personnes accueillantes sont de moins en moins des figures d'attachement stables, il faut se poser la question des liens d'attachement et du capital social des enfants et des jeunes. Il y a par ailleurs **deux défis majeurs à relever : le défi des enfants en situation de handicap et le défi des familles isolées.**

Échanges avec la salle

Lise-Marie SCHAFFHAUSEUR, animatrice du pôle innovation de l'union nationale d'associations de parrainage de proximité (UNAPP) : *Le parrainage est en effet un outil très intéressant. La spécificité de ce lien est de conserver des relations significatives et d'avoir un lien reconnu publiquement. On ne souhaitait pas la généralisation consacrée par la loi. On agit comme un laboratoire depuis une dizaine d'années. A partir de ce travail-là, on doit voir ce qu'on va prendre de cela et comment on va imaginer de bâtir des liens d'attachement, et comment on va s'y prendre. Je ne parle pas de parrainage, je parle de liens.*

Frédéric VAN DER BORGHT, psychothérapeute et directeur de l'association Aire de famille : *Le lien d'attachement du bébé avec ses parents est le socle de la suite. Protéger un enfant, ce n'est jamais détruire ces liens d'attachement même s'il faut les détoxiquer parfois en partie.*

Aude KERIVEL : *J'ai ce prisme sociologique selon lequel tout est socialement construit. C'est quoi un ami, un meilleur copain ? Dans L'école des filles, Marie Duru-Bellat, les filles sont souvent impliquées dans l'animation familiale (rendre visite à papi qui est malade à l'hôpital, garder les petits cousins, écrire une carte et faire un dessin...) donc les filles ont plus souvent de liens en tant qu'adulte. C'est donc socialement construit.*

Frédéric VAN DER BORGH : Je suis psychothérapeute. Il y a des prédispositions biologiques aussi. Tout n'est pas socialement construit. C'est co-construit.

Aude KERIVEL : Oui, bien sûr qu'il y a d'autres fondements. Mais j'ai un prisme.

Mohamed L'HOUSNI : En réalité, cela se rejoint.

Intervenant du public : Avez-vous pu étudier le lien conservé entre enfants placés sur le même lieu de placement ?

Aude KERIVEL : Oui, on les interroge. Il y a très peu de liens. Souvent, ils n'osent pas. Les petits disent « on aimerait bien mais on ne sait pas ». Pendant très longtemps, ce sont les adultes qui organisent les relations entre eux. Les plus grands disent souvent « ce ne sont pas mes copains ». Ils refusent le placement et aussi le package dont font partie les camarades. Et ils coupent souvent les liens quand ils partent même s'ils reviennent souvent vers eux ensuite.

Educatrice au foyer de l'enfance d'Evreux : J'ai une question sur l'accueil d'urgence. On est censé en faire mais on n'en fait pas vraiment. Et quand un lien de confiance se crée, souvent au bout d'un an, on leur demande de partir du jour au lendemain. Et c'est violent. Et nous, on n'a pas l'échéance on ne la connaît pas. Et souvent, ces enfants mettent en échec le placement, que ce soit en MECS ou en famille d'accueil. Donc c'est quoi en fait l'accueil d'urgence ? C'est un questionnement. On a envie de renforcer les liens mais la réalité c'est que l'institution est maltraitante.

Aude KERIVEL : Les enfants en parlent beaucoup. Le fait d'être informé du départ d'un professionnel ou d'eux même revient souvent dans les entretiens. Et ceux qui ont connu beaucoup de changement appellent les intérimaires « dominos » et même plus par leur prénom. La possibilité de repasser de temps en temps dans l'ancien lieu de placement est à creuser pour pérenniser les liens. Il y a des expériences intéressantes en la matière. Par exemple, dans un département, des matches de foot en salle sont organisés tous les samedis matin. Même s'ils n'aiment pas le foot, les jeunes y vont parce que ça leur permet de revoir leurs copains d'anciens lieux de placement. La rupture ne doit pas être définitive car c'est très violent. Mais il faut prendre en compte aussi que certains jeunes ne veulent de toute façon pas repasser dans leurs anciens lieux de placement.

Emmanuelle COINT : Dans notre département, l'accueil d'urgence c'est trois mois renouvelable une fois. Ce n'est pas évident mais on a besoin de temps pour évaluer l'enfant. La question de l'incertitude est importante : il faut apprendre aux enfants que rien n'est jamais sûr et acquis, dans le bon sens ou dans le mauvais sens. Comment faire accepter cela à un enfant déjà fragilisé dans son histoire ? Quand on se sent aimable, il est facile de créer du lien. Or, les enfants ne se sentent pas aimables et pour certains d'entre eux, c'est de leur faute. Donc comment on fait pour qu'ils créent du lien ?

Aude KERIVEL : On a des enfants qui sont tellement dans la recherche de l'amour de leurs parents qu'ils ne regardent pas ce qui se passe autour d'eux. On a des professionnels qui sont très attentifs aux petits signes : une préférence affichée pour untel ou untel, le fait qu'un enfant parle d'un copain ou d'une activité dans laquelle il se sent valorisé... Et il faut s'en saisir pour favoriser ce lien, lui en parler régulièrement, demander des nouvelles. Il y a tout un tas de possibilités à travailler. On voit qu'il y a des liens, des amitiés, qui se créent mais qui doivent être davantage accompagnés et c'est le travail des professionnels.

Mohamed L'HOUSNI : Il faut chercher l'enfant qui porte l'enfant dans sa tête. L'attachement ne se

décrète pas.

Intervenant du public : J'ai deux questions :

- Quid de passer la nuit chez les copains ? Quels risques et quelles précautions ?
- Je trouve que le principe de précaution de l'ASE bride le potentiel social et l'ouverture. Votre action a-t-elle fait bouger les lignes dans l'Ain ?

Emmanuelle COINT : Beaucoup d'enfants ne demandaient pas à aller dormir chez un copain car ils pensaient que de toute façon ce n'était pas possible. Et de ce fait, des professionnels ne voulaient pas car il y avait eu par exemple des abus sexuels. C'est au cas par cas. Je crois qu'il y a aujourd'hui des possibilités d'aller dormir chez des copains qui n'existaient pas avant. Mais il y a encore du travail à faire. Il y a le projet pour l'enfant. Il y a aujourd'hui une fiche action, ça se fait un peu plus je crois.

« La fabrique de la famille » – Serge HEFEZ, Psychiatre et psychanalyste

Question 1 du Wooclap : Une famille idéale n'existe pas pour 87% des participants

Dans la continuité de la question du lien, les propos de Serge HEFEZ proposent de déterminer l'origine du lien.

L'empereur Frédéric II de Prusse, à la fin de son règne, lança donc plusieurs expériences, dont l'une consistait à découvrir quelle était la langue « originelle ». La langue que parlaient Adam et Eve dans le jardin d'Éden. En l'espèce, il ordonna à des nourrices de donner du lait à des enfants, en les nourrissant au sein, de les baigner, de les nettoyer, mais en aucun cas de les cajoler, ni de leur parler. Le seul résultat de cette expérience fut le décès systématique des bébés.

Bien que macabre, cette expérience montre que les liens sont essentiels à la vie. En effet, ils sont des liens de transfert : s'occuper d'enfant c'est transférer le lien. Le travail des professionnels éducatifs est important, notamment lorsque ce lien a été rompu ou détérioré dans l'environnement antérieur de l'enfant.

Au début de sa vie, l'enfant naît avec 10% de neurones. Les 90% restants se développent dans la toute petite enfance, ils dépendent de l'entourage, de l'environnement affectif. Daniel Stern introduit la notion d'« accordage affectif », un espace dans lequel les parents entretiennent des liens affectifs dans des soins nourriciers, qui leur permettent d'anticiper les besoins de l'enfant, contribuant à ce que l'enfant comprenne ses propres besoins. La famille c'est le lieu de l'accordage.

La famille

Ce mot qui par essence est familier, mais dont la définition reste plus complexe à formuler. La famille est le lieu de notre identité. Donner sa définition de la famille, est la tâche à laquelle les enfants se confrontent, se poser la question « qui fait partie de ma famille ? » c'est construire son identité. Dans nos sociétés traditionnelles, cela restait assez simple : Le père, la mère et les enfants. Or les transformations sociales invitent à redéfinir la notion de famille.

Dans la législation française aucun texte juridique ne définit la famille. La Convention européenne des Droits de l'Homme qui utilise le terme d'entité naturelle.

Pour autant, les textes définissent les liens d'alliance (mariage et pacse) et les liens de filiation, et viennent créer un statut conjugal et parental. De manière juridique, la famille donc est une entité juridique, économique et sociologique, mais cette définition ne détermine pas le processus de parenté

(un ensemble de relations sociales et affectives).

Toutefois, au cours de la vie, la définition de la famille évolue : divorce, remariage, concubinage, adoption, ...

« *La famille il y en a que deux et il y en a qu'une* ».

La conception de la famille s'articule de manière **horizontal/verticale** ou bien **synchronique** (une perception de la famille à un instant T répondant à la question : Aujourd'hui qui sont les membres de mon entourage affectif ? qui ne sont pas forcément encadrés par des liens de filiation) et **diachronique** (la représentation de la famille à partir de son histoire)

- La famille se définit donc entre ces deux axes : L'axe horizontal, définit des liens croisés que nous entretenons avec ses membres, et un axe vertical qui traduit notre histoire.

En psychanalyse la source de la souffrance vient généralement du **processus de transmission** antérieure. En complément, la vision systémique propose de comprendre la manière dont le groupe survie, se structure, s'auto-organise. Une entité supérieure aux membres du groupe va les diriger, les guider pour s'organiser sans pour autant qu'aucun des membres du groupe n'ait l'autorité. Dans les faits, cela vient définir les compétences de chacun et leurs rôles sociaux.

En parallèle, une **organisation psychique** se construit et différents rôles se définissent (facilitateur, philosophe, le conteur, l'élément perturbateur, bouc émissaire, ...). Dans ce dernier cas, lorsque le groupe est en danger, il y a désignation d'un membre du groupe pour être porteur des frustrations et des insécurités collectives. Aucun membre du groupe n'est responsable de cette désignation, ni même le bouc émissaire. Cette construction est observée particulièrement par le psychanalyste. Ex : les troubles alimentaires d'une jeune peuvent émerger d'une dynamique familiale, il ne s'agit pas uniquement d'une problématique individuelle.

Ce qui a changé dans notre société, c'est le statut de l'individu. Au XIX^e, dans la société holiste, il s'agissait de définir l'individu par son appartenance (à une famille, un groupe social).

Honoré de Balzac disait : « *En coupant la tête du Roi, nous avons coupé la tête de tous les pères de France* », en effet, sous l'Ancien Régime le père représentait le divin, ce qui lui conférait son autorité. Après la révolution, l'une des premières lois portait autorisation du divorce. Elle a été abrogée en raison du désordre public entraîné.

Il faut attendre 1970, pour passer de la puissance paternelle à l'autorité parentale et ainsi créer les prémisses de l'égalité entre les pères et les mères. Cette montée progressive vers l'égalité confère des compétences et des places équivalentes aux parents. A partir de là, les lois votées viennent conférer un statut aux membres de la famille. Les transformations de la famille suivent ce mouvement : séparation, recomposition et création à la carte du nouveau modèle familial. De plus, l'innovation scientifique permet cette liberté : accès à la contraception ou à la procréation médicalement assistée.

En outre, cette évolution de la famille est appuyée par les mutations des mœurs qui entraîne l'émancipation des femmes, à ce titre un couple de même sexe peut avoir un enfant. Ainsi, même dans la famille la plus traditionnelle, le processus qui la structure est celui de la **coparentalité** (l'exercice de la parentalité s'exerçant dans un dialogue parental au sein d'un réseau parental) et/ou de la **pluri-parentalité**. A cet égard, un père et une mère n'est plus suffisant pour définir une famille.

Serge HEFEZ soulève la nécessité d'aider les enfants à se créer une identité narrative, le récit de leur histoire familiale, mais également de soutenir ces parents dans le processus de parentalité. Ex : un enfant adopté a deux histoires qui doivent s'accorder. Cela fait écho, à la nécessité de rendre public l'identité des donneurs de gamètes, acteurs de l'histoire de l'enfant.

Emmanuelle MORAËL, Espace de rencontre enfant parent : De qui parle-t-on en cas de famille monoparentale ? La mise en récit est rendue complexe par l'histoire de la famille. Comment s'éloigner de ces mots qui nous enferment ?

Serge HEFEZ : Faites des arbres généalogiques, à noter que ce n'est plus l'arbre traditionnel qui est recherché. Pour exemple, dans certain foyer, les enfants se définissent comme frère et sœur, sans avoir la même famille d'origine, il faudra donc adapter la mise en image.

Frédéric VON DER BORGHT : Vous associez la construction familiale classique à l'Ancien Régime. Je pense qu'il faut sortir de cette constriction conservatrice !

Serge HEFEZ : Je parle d'un statut social. Il se trouve qu'historiquement ce schéma correspond à celui de l'Ancien Régime.

Aude KERIVEL : Nous proposons un flocon de famille plutôt que l'arbre traditionnel.

Question posée dans le chat du distanciel : Si l'enfant n'a pas accès à sa généalogie, il se construit comment ?

Serge HEFEZ : Il se construit avec l'ensemble des liens qu'il noue, et qui peuvent faire statut de généalogie. Il n'y a pas d'enfant sans généalogie, il faut parfois aider l'enfant à formaliser une image de sa réalité.

Mohamed L'HOUSNI : Comment faire lorsque l'image de la famille est déconstruite ? Quid de la monoparentalité ?

Serge HEFEZ : Il y a des familles qui passent par des stades de monoparentalité, avant le stade de la PMA, ou de l'adoption etc ... Dans ce cas la monoparentalité est un état un passage. Aujourd'hui, il y a des cas de la famille monoparentale choisie : on constate qu'il y a de plus en plus de femmes qui fondent une famille seule. Mais comme précisé en conclusion, il y a nécessairement un père.

Mohamed L'HOUSNI : Peut-on couper le lien de filiation ?

Serge HEFEZ : Non je pense que les liens ne se coupent pas : ils se transforment, s'analysent, se transfèrent, se reportent. Ainsi, nous sommes reliés à des personnages il y a plusieurs générations.

Eric DELEMAR, défenseur des enfants : Pour moi la fin de ce que vous appelait l'Ancien Régime, c'est la maîtrise de la parentalité. Le désir d'enfant se dissocie de la construction familiale. Je vois l'évolution de la famille : nous aimons nos enfants, mais nous souhaitons que nos enfants soient autonomes et pénalement responsables. Un enfant sans enfance. Il faut tout en village pour élever un enfant, or aujourd'hui la société n'a jamais eu autant besoin de ce village. Partager vous ce constat de la diminution de la période de l'enfance et ses conséquences ?

Serge HEFEZ : En effet, pour l'enfant ce message est contradictoire. L'enfant est amené à faire des choix comme un adulte. L'environnement social, les messages qui sont adressés à l'enfant les mettent en permanence face au choix. Cela amène paradoxalement un statut de l'enfant qui dure plus longtemps. L'adolescence est plus complexe car cette période demande de faire des choix (religion, genre, identité, ...). Cela crée un avenir plus incertain mais plus riche qui sort d'une éducation traditionnelle.

Eric DELEMAR : Quel est le statut de l'enfant à travers l'évolution de la famille ?

Serge HEFEZ : La famille est un modèle économique, de liaison entre deux familles et deux époux qui va perpétuer les rouages de la société. Aujourd'hui, avec ce mouvement de démariage, le statut de la famille repose sur l'enfant puisque chaque enfant fait émerger une famille qui se structure autour de lui. Son statut est d'être le créateur de sa famille.

Mohamed L'HOUSNI : Vous abordez le lien de filiation et le lien de cœur. Ces deux types de liens, se valent-ils ?

Serge HEFEZ : Sur le schéma d'horizontal de Lebovetie, on peut considérer que ce qui se joue dans la transmission c'est le rôle affiliatif et de sa filiation.

Question 2 du Wooclap : Une famille idéale n'existe pas pour 94% des participants

Ateliers

1. « Des fiches-actions co-construites pour accompagner le développement des liens familiaux, les liens avec des pairs et des adultes rencontrés dans et en dehors des lieux de placements » - Aude KERIVEL, *sociologue*

Aude KERIBEL présente la **construction des fiches actions**, leur mise en œuvre ainsi que les effets potentiels. La démarche de recherche action se scinde en **trois parties : comprendre, évaluer, expérimenter**.

Cette recherche action s'est tenue en trois groupes se réunissant trois fois par an, composés de 68 professionnels de tout corps de métiers. Elle en est à sa troisième année. Pour fonctionner, il y a un CODIR, ainsi que deux COTECH dont un avec des enfants, qui ont été extrêmement constructifs et clairs, avec des demandes jugées réalistes. Deux groupes ont également été formés sur deux enjeux majeurs : le transport et le budget. En effet, sur la question du budget, l'idée est que tout ce qui peut être en lien avec la démarche peut être financé. Une dotation du département a donc été allouée.

Concernant **les fiches actions**, elles sont **divisées en trois rubriques constat/objectif/descriptif** et les objectifs diffèrent selon l'âge. Et elles se répartissent en **trois grands axes** :

- **Les parents, la fratrie, la famille élargie** : la question du maintien du lien malgré la séparation au quotidien.
Exemples de fiches action : des temps de fratrie privilégiés ; du temps famille dans un espace hors ASE ; mon flocon de famille ; connaître ses racines, sa culture, sa religion ; etc.
- **Les liens avec les personnes du lieu d'accueil** : la question de l'attachement au présent et au futur.
Ex. de fiches actions : liens d'attachement et développement du capital social dans le PPE ; un beau coin à soi en décorant et aménageant sa chambre ; fête annuelle du lieu de placement ; des albums photos au sein de l'établissement ; etc.
- **Besoin de multiplicité d'expériences pour augmenter le nombre de personnes sur qui compter, en dehors du lieu de placement**.
Ex. de fiches actions : Invitation d'un copain et de son parent sur le lieu de placement ; fêter son anniversaire et l'ouvrir sur l'extérieur ; soirée pyjama et nuit chez un copain ; amitiés durables, ça s'apprend ; Engager les enfants et les jeunes dans des activités sportives,

culturelles ou d'éducation populaire ; etc.

Les fiches actions sont **expérimentées depuis 1 an et demi** par les professionnels. La méthode consiste, une fois les fiches actions construites, à regarder à l'échelle de l'enfant et du jeune ce qui serait opportun d'expérimenter pour chacun.

2. « Les enfants de Bohème : une association de l'Ain au service des enfants et des solidarités civiles et familiales », Eva LANDRY, *cheffe de projet*, Karene OHANA, *cheffe de projet*, Virginie CHAMBARD, *éducatrice spécialisée*

Les enfants de Bohème est une association de l'Ain qui existe depuis deux ans.

L'équipe :

- **Karène OHANA** : Cheffe de projet Parrainage de proximité et Accueil durable et bénévole, travaille dans la protection de l'enfance depuis une quinzaine d'années ;
- **Eva LANDRY** : Cheffe de projet Tiers digne de confiance et Accueil durable et bénévole, juriste de formation passée par la protection de l'enfance ;
- **Virginie CHAMBARD** : éducatrice spécialisée qui vient d'arriver depuis un mois, passée par la protection de l'enfance en foyer d'accueil d'urgence ;
- **Véronique BERTOGLIO** : Psychologue au sein de l'association à mi-temps.

L'association a été créée en 2019 mais elle a réellement vu le jour en 2021. **Elle n'est pas habilitée ASE**. L'activité a effectivement commencé en février 2022 ce qui permet de bénéficier aujourd'hui d'un petit recul. L'association intervient dans l'accompagnement des bénévoles dans trois domaines :

- **La mise en œuvre du parrainage de proximité ;**
- **Le développement de l'accueil durable bénévole ;**
- **Le soutien aux tiers dignes de confiance.**

L'association ne vient pas remplacer les dispositifs existants. L'objectif est seulement d'être au service des enfants et des accueillants. Le point commun des accueillants c'est que ce sont des bénévoles.

- **Les parrains de proximité** ce sont des adultes, qui connaissent ou pas l'enfant, qui s'engagent dans la durée à passer des moments privilégiés avec lui. Le parrainage de proximité, ce n'est pas une mesure de protection de l'enfance. Elle peut concerner tous les enfants, placés ou non. Mais on a besoin de l'accord de tout le monde ;
- **Les tiers dignes de confiance** : le Juge des enfants a confié un enfant. Les parents conservent l'autorité parentale mais bien souvent, un proche de la famille recueille l'enfant ;
- **L'accueil durable et bénévole** consacré par la loi du 14 mars 2016 : il concerne tous les enfants confiés au département hormis ceux qui l'ont été par un juge des enfants. L'accueillant accueille au quotidien l'enfant. L'accueil durable et bénévole recoupe deux catégories :
 - o L'accueil d'un enfant dont les parents ont confié leur enfant au département ;
 - o L'accueil d'un enfant dont les parents n'exercent plus l'autorité parentale : tutelle, mineurs non accompagnés (MNA), pupilles trop grands pour être adoptés. Il peut faire partie de l'entourage de l'enfant ou non.

Les accueillants sont sélectionnés par l'association ou bien orientés vers l'association par le Juge des enfants ou le Conseil départemental. **Une journée de formation est proposée aux professionnels pour les aider à identifier les tiers dignes de confiance dans l'entourage de l'enfant. L'enfant est également interrogé sur les personnes ressources qu'il identifie autour de lui.** Un peu comme les

sociogrammes mais cet outil qualifie les relations que l'enfant a avec cet adulte-là, leur intensité, leur nature et leur proximité. L'idée est d'identifier une relation bénéfique pour l'enfant.

Aux termes de la loi Taquet, il est nécessaire de favoriser le recours à la famille élargie avant d'envisager le placement. **En France, la protection de l'enfance est très professionnalisée.** Elle est tiraillée entre deux principes : l'appui à parentalité et les besoins fondamentaux de l'enfant. Du coup, on est souvent enclin à favoriser un lieu neutre.

L'association n'est pas habilitée ASE mais elle apporte un soutien complémentaire à l'ASE : professionnel, moral et juridique (exemple : délégation d'autorité parentale).

Question : *Vous êtes combien ?*

Réponse : Nous sommes financés par le Département de l'Ain. Nous sommes 4 et cela représente 3 équivalents temps plein (ETP). Nous intervenons sur l'ensemble du département. Au niveau de l'enfant, nous intervenons uniquement sur le parrainage. Une quarantaine de tiers dignes de confiance sont suivis par l'association. 18 accueillants durables et bénévoles sont orientés par le Conseil départemental. Les enfants sont majoritairement adolescents mais ils peuvent être de tout âge.

Question : *Quid du repérage des ressources ?*

Réponse : Nous intervenons auprès de tous les professionnels de l'ASE. L'outil peut être utilisé à tout moment du suivi d'un enfant, au départ et ensuite, par exemple une fois par an. Par exemple, prenons le cas d'un ado qui s'entend très bien avec les parents d'un copain : Ils pourraient l'accueillir sous le statut d'accueillants durables et bénévoles dans le cadre d'une mesure provisoire. **Dans l'Ain, le choix a été fait de verser une indemnité dont le montant est variable selon l'âge de l'enfant et le statut du tiers.**

Question : *Pourquoi avoir fait le choix de ne pas être habilité ASE ? Aujourd'hui faire un parrainage sans être passé par la case Tiers digne de confiance, c'est difficile. La loi ne nous le permet pas. Qui fait le choix de vous contacter ?*

Réponse : Nous ne sommes pas habilités ASE mais c'est une question qui va se poser. L'idée était que l'association soit ouverte à tous les parents. **Il existe des craintes des parents de rentrer dans le dispositif ASE s'ils demandent un parrainage de proximité.** En parallèle, en étant habilité ASE, je ne suis pas sûre qu'on garde autant de liberté. Des études ont montré que sur les Tiers dignes de confiance, il y a une présomption de danger pour l'enfant. Du coup, les tiers sont informés par le département de l'existence de l'association. Nous sommes aussi informés. **Avec nous, les tiers ont des relations égalitaires, d'acteur à acteur. C'est moins le cas avec les services de la protection de l'enfance.**

Question : *Quid des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) ?*

Réponse : Nous notre travail, ce n'est pas d'être le lien entre le tiers et le parent. C'est d'aider les Tiers dignes de confiance à trouver leur place. La protection de l'enfance est un système très particulier, difficile, et on est là pour les remettre en confiance, entendre ce qu'ils peuvent dire et remettre du sens.

Question : *A quel moment les Tiers dignes de confiance savent-ils s'ils doivent solliciter l'association ou l'AEMO ?*

Réponse : Ils nous sollicitent souvent vers le début. Ils créent des relations entre eux grâce à nous.

Question : *Ça tient dans le temps ?*

Réponse : Nous n'avons pas encore beaucoup de recul mais oui ça tient dans le temps. **Par contre, le statut n'est pas toujours adapté car le parent est souvent absent et il faudrait que le Tiers digne de**

confiance puisse exercer l'autorité parentale. En Espagne, par exemple, le recours à la famille est plus présent. En France, on est frileux à aller vers ces pratiques d'accueil familial. **L'idée est incrustée que si les parents sont défaillants, la famille tout entière l'est également.** Ce qui fait que ça va tenir pour un enfant, c'est ce qui a été évalué en amont du projet. Il y a différentes temporalités.

Le parrainage de proximité consiste en un accueil ponctuel régulier, quelques heures par semaine ou par mois pour des enfants/jeunes âgés entre 3 et 18 ans. Ce dispositif est très peu connu en France. Nous proposons des informations collectives une fois par mois sur notre territoire. La première étape de sélection, c'est la volonté des candidats au parrainage de participer à ces informations collectives. Ensuite on procède à un contrôle du casier judiciaire. Puis, un premier entretien est organisé pour comprendre le projet et les motivations. Et si c'est validé, on fait une visite à domicile du parrain. En face, les enfants sont soit orientés par l'ASE, soit par des familles (souvent des mamans solos).

La procédure de sélection est similaire pour les accueillants durables et bénévoles mais elle est plus poussée avec davantage d'entretiens. Puis on rédige un rapport au Département et c'est lui qui valide ou pas la candidature.

Pour l'accueil durable et bénévole, la première phase d'accueil peut très bien se passer mais durant la deuxième phase, les enfants testent souvent les liens et les bénévoles ne sont pas armés. On les accompagne soit seuls, soit en collectifs via des soirées thématiques, des groupes de parole avec un psychologue et une éducatrice, et un café Bohème). **On crée une communauté d'accueillants.** Le partage d'expérience entre les accueillants est très intéressant car ils en sont tous à des étapes différentes de l'accueil de l'enfant.

Prenons une situation concrète : une jeune fille de 12 ans démarre un parrainage de proximité avec une marraine qu'elle ne connaît pas. Elle a été placée à 3 ans. Son papa est absent, a des addictions et est en prison. Sa maman est malade au niveau psychiatrique. Cette jeune fille va plutôt bien mais elle est fragile et isolée. On a mis en place un parrainage. Sa maman, qui va mieux, a validé le parrainage.

Autre exemple : un garçon de 13 ans placé depuis bébé puis confié à une assistante familiale. Un gros travail a été engagé avec les parents pour travailler le lien. Le garçon garde contact avec l'ancienne assistante familiale. Sa nouvelle assistante familiale a stoppé ses fonctions du jour au lendemain donc il a de nouveau connu une rupture. Avec sa nouvelle assistante familiale c'est compliqué car il met à mal le placement. On met en place un parrainage. Et finalement, l'ancienne assistante familiale est d'accord pour qu'il revienne chez elle. Aujourd'hui, il va bien et est heureux de s'inscrire dans une famille.

Question : *Comment vous déterminez le rythme ?*

Réponse : Quand on rencontre les accueillants et les enfants, on essaie d'identifier les besoins de l'enfant. C'est nous qui essayons de faire « matcher ». Les parrains sont respectueux des besoins de l'enfant. Le rythme de nos rencontres s'adapte aux besoins. **Un tiers des parrains connaissent l'enfant avant, souvent des anciens professionnels, en particulier des anciens éducateurs, qui ne travaillent plus avec l'enfant.** Avant, ce lien n'était pas très autorisé. Il se faisait en « off ». **Le parrainage permet de faciliter et de formaliser ce lien.** Par ailleurs, on essaie de trouver des parrains qui ne résident pas à plus d'une demi-heure de route des enfants/jeunes pour que ce soit souple et pérenne. On a aussi un accueil durable et bénévole pour des MNA. Ce sont des projets qui se rencontrent.

Question : *Pour le parrainage, quel est le cadre ?*

Réponse : On contractualise avec l'enfant, le détenteur de l'autorité parentale, le parrain, et le cas

échéant l'ASE. Des parents peuvent avoir la crainte de voir leur relation avec l'enfant concurrencé par le parrain car ce sont aussi des liens affectifs.

Pour les accueils durable et bénévoles, c'est :

- **Soit du « temporaire temporaire » (accueil provisoire de 6 mois).**
- **Soit un tremplin vers une délégation d'autorité parentale** : exemple d'un enfant de 6 ans dont le papa est en prison et la maman est malade au niveau psychiatrique, qui est confié à sa mamie dans le cadre d'un accueil durable et bénévole. Mais les parents sont lucides sur le fait qu'ils ne pourront pas aider leur fils à grandir. Donc on pousse la mamie à faire les démarches vers une délégation d'autorité parentale. L'autorité parentale peut être déléguée soit au tiers, soit à l'ASE.

Question : La loi demande maintenant à ce que le parrainage soit proposé. Est-ce qu'il y a des réticences ?

Réponse : Oui, il y a des réticences de la part des enfants. Certains ont vécu beaucoup de ruptures. On n'a pas de résistance provenant des professionnels mais plutôt une méconnaissance. En revanche, ce n'est pas une évidence dans les pratiques très instituées des collectifs d'accueillir les parrains. **Il peut y avoir des réticences à leur ouvrir leurs portes dans les MECS.** De plus, un enfant qui rentre exalté de son week-end avec son parrain peut mettre à mal le collectif. Les parrainages peuvent être très différents. Les « mamans solos » qu'on accompagne ont bien souvent des enfants présentant des troubles du comportement.

3. « Comment travailler le lien fratrie/famille élargie », Lilia ABDELATI ROMDHANE, psychologue clinicienne, systémicienne

Atelier annulé

4. « Les conférences familiales ou la mobilisation des ressources de l'environnement en réponse aux besoins de l'enfant. », Marie-Pierre AUGER, docteure en sciences de l'éducation

Marie-Pierre AUGER : Éducatrice spécialisée de formation. Elle vit et exerce en Ile-de-France et s'est orientée vers le handicap avant de partir vers la protection de l'enfance. Elle a occupé plusieurs emplois en MECS. Puis elle est devenue chef de service dans plusieurs services notamment dans un placement familial associatif ou dans un service AMO intensif. Depuis 3 jours, Marie-Pierre AUGER est conseillère technique au sein de la CNAPE.

Son analyse est le produit d'un certain nombre de réflexions et de filtres posés sur les projets, il s'agit du regard de l'interlocutrice même si ce travail repose sur une thèse doctorale.

Une question est devenue plus qu'une question pour l'oratrice quand Marie-Pierre AUGER était chef de service : elle a observé que les enfants accueillis en ASE ou en placement familial grandissaient chronologiquement, et dans le même temps, on constatait une forme de dégradation de leur bien-être psychique.

Comment est-ce possible ? Qu'est-ce qu'on fait mal ? Et un constat : on n'arrive pas à empêcher cette dégradation.

Puis, Marie-Pierre AUGER a travaillé en AEMO renforcée et s'est dit qu'en travaillant de façon intensive pour éviter le placement, on allait éviter le risque de dégradation qui allait avec.

Pour Madame AUGER, les conférences familiales pouvaient être une solution qui allait permettre de sortir du problème.

Nous allons voyager en Nouvelle Zélande, anciennement peuplée par les Maoris, peuple autochtone, seul peuple présent sur le territoire pendant 6 siècles puis, des séries de colonisations britanniques ont généré un certain nombre de conflits et une partie de perte identitaire de leur culture ancestrale maorie.

Il y a eu une série de travaux avec des représentants communautaires qui ont fait émerger des idées : les représentants des peuples maoris pouvaient dire à quel point les familles étaient opposées au système britannique de protection de l'enfance

Le système d'éducation maori est construit sur un fondement communautaire, collectif, familial : ce ne sont pas forcément les représentants de l'autorité parentale qui ont la charge de l'éducation de l'enfant. En effet, la notion de famille est construite différemment chez les Maoris : une famille est représentée d'ascendants et de descendants.

Ce travail avec les maoris a permis d'arriver à une loi de 1989 qui a fait de la conférence familiale une pierre angulaire de la protection de l'enfance en Nouvelle-Zélande.

Les conférences familiales désignent un processus de prise de décision par une famille et son réseau en vue de la résolution d'un problème. Elles invitent l'enfant et son.ses parent.s :

A construire une question centrale axée sur les besoins de l'enfant

Choisir avec les personnes de son environnement les ressources à mettre en œuvre pour les satisfaire.

Les acteurs : l'enfant accompagné au titre de la protection de l'enfance et son.ses parents

Le réseau : toute personne désignée par la famille comme ayant intérêt à l'enfant

Le coordinateur : professionnel de la protection de l'enfance formé à la coordination de conférences familiales

Des experts désignés comme tels par la famille : toute personne connue ou pas par la famille pour lequel il va être désigné qu'il peut être intéressant qu'elle vienne témoigner de son expertise et présenter sa fonction (présente sa compétence)

Personne soutien : ne va pas toujours explicitement prendre la parole mais va aider l'enfant, le soutenir. Elle est désignée par l'enfant.

Le processus dure entre 2 et 3 mois avec environ 35h de travail sur 3 mois pour un coordinateur.

Préparation

Préalable : que l'enfant et son.ses parents soient d'accord d'y aller.

La préparation vise à déterminer, avec le.les parent.s, les personnes ayant un intérêt pour l'enfant et pouvant participer à résolution du problème. Puis, on sollicite ces personnes afin de recueillir leur accord pour jouer un rôle. Il n'y a pas de limite au nombre d'acteurs.

Les personnes du réseau, de la communauté, sont mobilisées.

On détermine la date.

Le coordinateur organise la conférence : le lieu, le déplacement, le repas.

Conférence

Première étape du partage d'informations : tout ce qui a été préparé est exposé aux personnes présentes.

Puis, un temps privé hors présence de tout professionnel a lieu. Le coordinateur reste à disposition mais n'intervient pas si on ne vient pas le chercher. Il n'intervient pas s'il n'est pas sollicité même s'il entend les gens s'énervier etc.

Validation

La validation du plan d'action : quand le groupe a fini, il appelle le coordinateur.

Deux règles sont vérifiées par le coordinateur pour le plan d'action : que cela réponde à la question centrale et qu'il n'y ait pas d'empêchement majeur (comme une contre-indication à une décision de justice par exemple).

Le coordinateur saisit le plan d'action et l'envoie, la famille part avec l'idée de mettre en place le plan choisi.

Visionnage de la vidéo du conseil départemental de Gironde de 2 :02 minutes à propos des conférences familiales. (disponible sur Youtube)

Question du public : *Dans quel cadre s'inscrivent ces conférences familiales ?*

Marie-Pierre AUGER : Aucun, sur la base d'une initiative individuelle. Aujourd'hui, ce sont principalement les professionnels de l'ASE qui se mobilisent. Mais, il n'y a pas de cadre, c'est un outil de communication familiale comme un autre. C'est une initiative individuelle mais il faut savoir qu'il existe, cheminer dans la connaissance et la réflexion. Il intervient dans le cadre d'une mesure s'il y en a une. Une conférence familiale ne coûte rien car le coordinateur la fait sur son temps de travail. Il n'y a pas d'obligation à finir ou rendre de compte.

Question de la coordinatrice du foyer départemental d'Evreux : *Elle ne voit pas comment se servir de cet outil dans sa fonction.*

Marie-Pierre AUGER : Une personne seule ce n'est pas possible. Historiquement, il y a trois responsables issus de trois territoires : une en Gironde, une en Ardèche, une du Nord, qui se sont rencontrées lors d'un colloque et ont échangé à propos des conférences familiales après avoir lu un article. C'était il y a 22 ans.

L'objectif est de penser la relation famille-accompagné différemment, penser que l'autre a une place potentielle que l'institution a éteint, qui s'est perdue, que les conditions de fragilité empêchent d'exploiter. Le postulat des coordinateurs est de croire en cette capacité, sans a priori.

Témoignage du chef de service de la maison de l'enfance d'Albi : *On peut aussi travailler avec des familles quand on est dans l'impasse dans une situation. Dans la maison de l'enfance où il est chef de service, une famille a pu trouver une solution qui a été proposée au juge qui s'en est saisi. S'appuyer sur la famille, les ressources et les propositions de la famille c'est ouvrir de nouvelles possibilités pour l'enfant.*

Marie-Pierre AUGER : Cela s'appuie sur des pratiques professionnelles qui existent déjà, des souhaits professionnels qui sont anciens, la combinaison est différente, par exemple les conférences familiales ne sont en aucun cas soumises au juge.

Question du public : *Est-ce que l'enfant est présent pendant la conférence ?*

Marie-Pierre AUGER : Oui, mais s'il veut sortir, c'est la famille qui prend son rôle de famille en l'autorisant ou pas à sortir de la pièce.

Question du public : *Dans le cadre où il n'y a que des visites médiatisées qui ont lieu, comment ça se passe pour la protection de l'enfant ?*

Marie-Pierre AUGER : Tout est négociable. Le coordinateur est un professionnel de l'ASE, dans le temps de préparation, il peut échanger avec le référent, d'avoir un aperçu de la situation ou pas. Mais, il aura pris soin de dialoguer avec la famille pour savoir ce qu'elle a à

dire. S'il y a une réserve de ce type, le coordinateur est prévenu. Sinon, on peut intégrer dans le temps d'une visite médiatisée en sachant que ça sera très long car les conférences sont longues. Rien n'interdit de faire une demande au magistrat avant. Mais, tout est négociable.

Question du public : *Il s'agit uniquement de situations de placement connues au niveau départemental ?*

Marie-Pierre AUGER : le recueil de données de la recherche s'est terminé en mars 2020, donc ce qui est témoigné aujourd'hui n'est plus exactement la réalité. Il s'agissait à ce moment-là de mesures de placement ou d'AEMO mais aujourd'hui il y a aussi des conférences familiales chez des personnes âgées, ou bien des conférences jeunes pour les jeunes qui vont sortir de l'ASE.

Aux Pays Bas, les conférences familiales sont une pratique quotidienne, c'est une institution qui propose une coordination à une personne qui vient demander une conférence pour son ado à la maison par exemple.

La conférence familiale peut être proposée quand il est évalué que les besoins de l'enfant ne sont pas satisfaits dans sa famille.

Le plan d'action vise à réduire le danger, la négligence auquel est exposé l'enfant en organisant une meilleure réponse à ses besoins.

Les personnes du réseau mobilisées le sont au titre de leur capacité à répondre à ces besoins.

La conférence familiale n'est en aucun cas un lieu de désignation de responsabilité. Il s'agit d'une question relativement ouverte, qui nomme l'enfant et doit amener les personnes à se dégager de leurs propres problématiques, les acteurs du réseau sont des ressources mobilisables et pas vues comme des acteurs du problème. Une conférence familiale ne revient jamais sur le passé.

Question du responsable d'un service de placement à domicile dans la Manche : *Qui est le garant de tout ça ?*

Marie-Pierre AUGER : Il n'y a pas de garant car il n'y a pas l'utilité, rien ne dit que le plan d'action sera mis en place, le groupe s'engage avec lui-même.

Question du responsable d'un service de placement à domicile dans la Manche : *Cela reste très abstrait pour moi de l'utilité s'il n'y a pas de mandat...*

Marie-Pierre AUGER : je propose que l'on parle du pouvoir d'agir pour répondre à ces questions.

L'écosystémie décrit le fait qu'on est tous pris dans des systèmes qui s'imbriquent les uns dans les autres : système de couple, de travail, de santé ...

Les jeunes de la protection de l'enfance aussi, l'idée est de stimuler ce réseau de systèmes pas souvent abordés.

La place de l'écosystémie dans les conférences familiales :

- Les personnes du réseau sont en situation d'assurer des relations affectives avec l'enfant et ce quel que soient leur place ou rôle social
- La négligence impacte autant la satisfaction des besoins de l'enfant par son environnement immédiat que les besoins de cet environnement par leur propre environnement.

Ex : quand un CPE accompagne, rencontre, un jeune ayant des besoins spécifiques, il organise son action en fonction des besoins spécifiques du jeune. La conférence familiale mobilise cette logique.

Les conférences postulent l'existence d'un réseau mobilisable même si dans le quotidien les

personnes ressources ne sont pas repérées comme telles.

Question d'une personne travaillant dans un service d'accueil d'urgence : *Y a-t-il des écrits que les professionnels amènent lors des conférences ? Ou bien à leurs collègues.*

Marie-Pierre AUGER : Sur la question des écrits : le seul écrit c'est le plan d'action, pas de transmission lors des conférences.

Sur la question des transmissions : oui il y a des transmissions, l'objectif premier du coordinateur est bien sur toujours la sécurité de l'enfant.

Question du public : *Peut-il y avoir plusieurs conférences pour une famille ?*

Marie-Pierre AUGER : rien ne l'interdit mais généralement en France il n'y en a pas.

Réponse de l'animatrice du réseau de coordinateurs dans le Nord : *La personne décrit la situation d'une deuxième conférence familiale dans le Nord. Suite à la conférence familiale d'un enfant, son petit frère a demandé une conférence familiale pour lui. Après avoir assisté à celle de son frère, il a sollicité le système de conférences pour une problématique qui lui était propre.*

Marie-Pierre AUGER : Chaque outil, chaque démarche, a un point commun avec les autres mais a sa spécificité.

Yann LE BOSSE a travaillé sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPAPC) qui postule sur le fait que chacun a des capacités à vivre une vie dont on peut être le plus fier possible pour soi-même. C'est la logique de l'empowerment.

Cette logique de capacité est le point sensible des services de protection de l'enfance qui est très rigoureuse, cadrée.

Les conférences familiales sortent de ce cadre rigoureux : ce sont les parents qui s'arrangent, qui décident.

Les deux logiques paraissent peu conciliables : mais, au cours de l'enquête, des coordinateurs ASE ont été sollicités pour comprendre comment ils conciliaient les deux.

Au début, la réponse était surtout de dire « j'en peux plus de l'ASE, je suis à la limite du burn out, il faut que je m'en aille » et ceux qui ont réussi à rencontrer les conférences familiales ont réussi à concilier, à trouver ce qui faisait sens pour eux entre la rigueur et le hors cadre.

Les conseils départementaux de l'Ardèche, du Nord et de Gironde, se sont donné les moyens d'accompagner les professionnels à la découverte de l'outil dans des collectifs de travail. Les conférences familiales en plus de répondre aux besoins des familles, de l'enfant, répondent aux besoins des professionnels.

Deux québécois : **LACHARITE et LAFANTASIE** expliquent que l'enfant est au centre des logiques. Sur la fonction de parentalité, il y a 3 fonctions : réflexive, relai et orchestration.

La fonction réflexive : témoignage de parents ou membres de réseau qui ont fait des conférences familiales : témoignent que la conférence familiale provoque, initie, entraîne des mouvements. Pour faire bouger les choses, il faut du mouvement. Les conférences familiales sont des solutions proposées par travailleurs sociaux sur des situations dans lesquelles ils ne voient pas de solution a priori.

La fonction relai est analysée avec le témoignage de la tante de l'enfant qui après la conférence familiale a mobilisé ses compétences d'infirmière pour être actrice de la vie de l'adolescente sur les questions de soin.

La conférence familiale permet à des situations de se débloquent.

Question du public : *Il y a 3 formateurs en France. Les professionnels de la vidéo travaillent à*

l'ASE. Quelle communication est faite aux enfants afin qu'ils puissent avoir à leur connaissance qu'une conférence familiale est possible ? Et qu'est ce qui fait que l'on utilise la méthodologie de la conférence familiale plutôt qu'une autre ?

Marie-Pierre AUGER : Il faut qu'un professionnel soit formé ou au moins informé pour avoir l'idée. Les conseils départementaux doivent organiser des journées d'information mais avec le turn-over ce n'est pas toujours effectif.

Les critères qui font que les professionnels proposaient il y a 2 ans : leurs besoins à eux font la connexion, quand ils se sentent mal, bloqués, en difficulté et utilisaient la conférence familiale en dernier recours.

Réponse de l'animatrice du réseau de coordinateurs dans le Nord : Aujourd'hui c'est de plus en plus institutionnalisé. Pour le Nord, il y a eu une commande du Département et il y a des personnes ressources sur tous les territoires, il y a de la communication auprès des cadres, des familles et tous les coordinateurs sont formés.

Marie-Pierre AUGER : Aujourd'hui un modèle autonome a été présenté mais ce n'est pas forcément le seul modèle de conférences familiales en France.

Question du public : Quel est le nombre de départements concernés en France ?

Marie-Pierre AUGER : 10-15, environ. Il y a encore des murets qui empêchent une situation optimale.

Le powerpoint de Madame AUGER a été communiqué au Gepso.

Elle nous recommande un certain nombre de lectures dans une bibliographie à la fin du diaporama.

La relative nouveauté en France est qu'il y a peu d'écrits sur les conférences familiales mais grâce à la réactivité des formateurs qui communiquent beaucoup à l'oral, il y a des publications comme celles dans les *Cahiers de l'Actif*.

5. « Le centre parental, un défi qui ouvre des possibles », Frédéric VAN DE BORGH, Psychologue-clinicien, haptopsychothérapeute, thérapeute familial, directeur d'Aire de Famille, Isabelle HOUZE et Magalie DARMANIN, éducatrices spécialisées CDEF 22

Le premier centre parental (CP) a été créé sous le mode de l'**accueil prénatal** avec les parents. Il a pour objectif de soutenir et prendre soin du tissage de lien affectif père-mère-bébé dans une situation de grande détresse. Il permet de **protéger** non pas l'enfant seul, mais un enfant et ses parents. Derrière le CP, il y a la volonté d'une contribution à un nouveau paradigme en protection de l'enfance. C'est un cheval de Troie : on peut apprendre à travailler d'une autre manière.

L'origine du projet vient d'une mère qui dit que son couple a explosé, avec les conséquences douloureuses que cela a pour la mère mais aussi pour l'enfant.

L'objectif du CP est très pragmatique : dans des situations de détresse relevant de la protection de l'enfance, on propose dès la vie prénatale un accueil, hébergement, accompagnement psychosocial du bébé avec ses 2 parents. Le séjour est renouvelable tous les 6 mois jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Il représente la synergie de différentes politiques publiques habituellement cloisonnées et morcelées :

- La protection de l'enfance
- La lutte contre la pauvreté
- La lutte contre les violences intra familiales et violences conjugales

Les fondements sont **le soutien et l'accueil du couple pour protéger l'enfant**. L'axe du couple c'est l'axe de l'enfant.

Un principe est d'inclure et travailler systématiquement avec le père, même si des exceptions sont possibles selon le parcours. L'enfant a le droit à ses 2 parents a priori. Il s'agit d'éviter l'éclatement de la famille et les répétitions transgénérationnelles des ruptures.

Son fondement juridique est la Convention internationale des droits de l'enfant, qui prévoit le droit de l'enfant à vivre en sécurité dans sa famille.

L'admission au CP se fait selon le désir du couple d'assumer ensemble la protection de l'enfant, le désir de ne pas répéter les maltraitances, carences, ruptures précoces et abus vécus.

L'idée est de refonder la protection de l'enfance sur la confiance comme force des liens familiaux précieux et fragiles. C'est un changement de point de vue. Ce n'est que depuis les années 1980 et la loi de 1984 qu'on a commencé à réhabiliter la place des parents. Avant que cela soit intégré dans les pratiques professionnelles, il faut du temps.

Frédéric VAN DE BORGHT prend l'exemple de Valentin, le bébé de l'amour. Ses parents sont Dolores et Christophe, accompagnés par le CP. Grâce à l'accompagnement, aux 3 ans de Valentin, il allait très bien, il était reconnu comme un enfant vivant, vu par les institutrices comme entrant dans les apprentissages. Cette expérience a été une réparation narcissique pour les parents.

L'inclusion du père trouve aussi son origine dans les recommandations de l'OMS. C'est très bénéfique pour le bébé et la mère, surtout quand elle est très vulnérable.

Visionnage d'une vidéo témoignage d'un couple :

Le couple est interrogé 5 ans après la sortie du CP. Ils ont 1 garçon, accueilli en CP, puis 2 petites filles arrivées par la suite. Quand le couple était accueilli au CP, le papa avait un bracelet électronique. Il dit que d'avoir été reconnu comme père l'a aidé à éviter la prison.

Dans un CP, il s'agit de protéger l'écosystème de la triade père-mère-bébé. Ce n'est pas un lieu où on observe les compétences parentales. Les familles repèrent cet espace comme un lieu sécurisant, correspondant à leur aspiration à être ensemble pour éduquer et protéger leur enfant.

L'association Aire de Famille a été à l'origine dans la loi du statut pour un CP. Très vite, cela a été mal compris, on en a fait un lieu de contrôle parental, or c'est un lieu de protection de l'enfance, mais que l'on fait avec les parents. L'espace institutionnel et toute l'équipe est contenante, et a des effets de portage thérapeutique. L'équipe est l'interface entre l'intérieur et l'extérieur. L'extérieur ça peut être une mère très jeune, dont sa propre mère est furieuse de sa grossesse. Ce rôle d'interface entre l'intérieur et l'extérieur est le rôle des professionnels. Ils doivent permettre aux familles de s'ouvrir vers le droit commun (crèche, PMI, services sociaux), alors qu'il y a des familles qui ont l'impression que le monde est contre eux.

L'équipe a un rôle de tiers bienveillant dans cette interface, pour faciliter ou détoxifier les relations négligentes ou maltraitantes. Elle a un rôle de soutien dans la communication. On conjugue conjugalité et parentalité. Quand on soutient le lien du couple, on prend la position de l'enfant. Souvent, l'enfant joue un rôle de thérapeute du couple. Or, quand l'équipe prend soin des parents, le bébé est tranquille. L'enfant remercie quand il voit que l'équipe prend soin du couple.

Les objectifs sont de renforcer les facteurs internes de protection et de résilience du bébé et de chacun des parents. Le bébé est le premier acteur de sa propre protection avec l'aide de l'équipe. Il s'agit de soutenir l'enveloppe psychique du bébé et de renforcer la stabilité des liens d'attachement.

Pour Frédéric VAN DE BORGHT, il faut refonder la protection de l'enfance sous la politique des 1000 jours. Il faut mettre les moyens des 1000 jours au service de nos pratiques de la protection de l'enfance.

La Revue Lancet met en avant une recherche internationale faite dans différents pays du monde sur le retard développemental d'enfants placés en institution (taille, poids). Les préconisations vont dans le sens du développement de CP de qualité, c'est-à-dire en réorientant les fonds publics et privés vers des actions en protection de l'enfance centrées sur le soutien préventif social, éducatif et thérapeutique de l'enfant et sa famille.

Le CP est basé sur une alliance de l'équipe et des parents autour des aspirations et besoins vitaux de l'enfant. C'est une réponse écosystémique bientraitante, des enfants mais aussi des équipes. Aire de famille travaille directement avec le département. Le CP intervient sous mandat de la famille, qui s'auto-signe, elle fait une information préoccupante pour elle-même ; et sous mandat de l'ASE. Il y a 2 exemples de cela dans le Val d'Oise : 2 bébés en pouponnière, la référente ASE se rapproche de la famille, et avec elle, elle demande au juge d'être accueillis en CP. La famille fait sa lettre de motivation même si les professionnels informent et font la prescription.

Différentes théories sont utilisées dans l'accompagnement au CP : la théorie de l'attachement, l'haptonomie, l'approche éco-systémique, l'empowerment...

L'hébergement des familles est possible en studio relais, ainsi que par le biais d'appartements avec bail glissant.

Dans un CP, il n'y a pas de suivi de familles dans leur propre appartement. Elles sont d'abord accueillies par l'institution même si elles sont logées en diffus. Cela leur offre la contenance d'être hébergées par l'institution. Plusieurs types d'accompagnements leur sont proposés : des activités collectives, des entretiens individuels ou de couples, des accompagnements aux démarches extérieures, de la clinique de concertation...

70 enfants ont été accompagnés de 2004 à 2013. 90% des familles accompagnées sont sorties du dispositif de protection de l'enfance. Le CP permet une stabilisation et une insertion durable des familles.

Le CP n'est pas là pour éviter le placement, c'est un autre mode de protection, qui dans beaucoup de cas peut être plus efficace et approprié. Il vient de l'essaimage d'une initiative de terrain, pour aboutir à la création d'une fédération nationale des CP, et d'un statut pour les CP en 2016.

Les deux professionnelles du CDEF 22 ont montré une vidéo de présentation de leur CP par la famille. Celle-ci est composée d'une mère de 14 ans et d'un père de 16 ans.

Une équipe pluridisciplinaire accompagne 12 familles, hébergées dans des appartements du CP. Il y a également 4 familles qui sont accompagnées à partir de leur propre hébergement. L'établissement est devenu officiellement un CP au printemps dernier en ayant une double casquette de centre maternel et centre parental. L'équipe a reçu une formation autour de la conjugalité et la parentalité animée par Frédéric VAN DE BORGHT.

Les professionnelles ont abordé leur premier accompagnement de couple avec enfant. Il s'agissait de Léa, 14 ans et demi, Teddy, 15 ans et demi, et leur fille Aléna. Le climat familial avec la mère de Léa était tendu. Sa mère était furieuse de sa grossesse, et des dysfonctionnements existaient dans leur relation. Le jeune couple était très investi sur l'arrivée du bébé. Tous les 2 avaient le souhait de vivre

la grossesse, mais Teddy en était empêché car cela n'avait pas lieu d'être au domicile de sa mère. La situation était donc très compliquée pour eux. L'équipe est intervenue pour Léa à 8 mois de grossesse, en prenant en compte leur désir de vivre leur conjugalité et leur parentalité ensemble. Le lien d'attachement était vécu comme une évidence. Ils voulaient se construire en opposé à ce qu'ils ont connu dans leur milieu familial. Ils étaient porteurs de valeurs à vouloir faire famille et couple. Très rapidement, ils ont accordé leur confiance à l'équipe du CP, et la verbalisation était très facile pour eux.

En juillet 2022, Léa et Aléna ont intégré le centre maternel sur site. Teddy était en foyer jeunes travailleurs. Il souhaitait s'investir auprès de sa compagne et sa fille, mais sa présence était limitée à la journée auprès d'elles. Les mois suivants, les éléments à la disposition de l'équipe l'amènent à reconsidérer la situation du couple pour donner à Teddy de larges droits pour être plus présent, notamment la nuit. Léa souhaitait avoir du relais, partager des temps forts, et il était difficile pour elle de voir le père partir le soir. Teddy a alors eu une place reconnue au CP.

Teddy et Léa se font une grande confiance, se soutiennent et s'encouragent. La parole est fluide entre eux, ils savent relativiser et réguler leurs désaccords. Teddy est soutenant, encourage Léa à prendre confiance en elle. Léa prend en compte les fragilités de son compagnon et croit en lui. Ils échangent sur leur rôle de parents, le développement de leur petite fille, leur fonctionnement de couple. L'équipe leur permet de prendre du recul, de les conforter dans leurs rôles.

Dès le début de l'accompagnement, Léa vivait pleinement sa grossesse et avait un grand désir d'être mère. Elle a été très parentifiée auprès de son frère quand elle était au domicile familial. Teddy est plus fragile par sa vie, mais formule le désir d'être père, « chef de famille ». Au début, ce qui touchait aux soins d'hygiène de sa fille était compliqué pour Teddy. L'équipe l'a beaucoup accompagné sur les gestes du quotidien, et Léa l'a poussé à prendre sa place. Au moment de la présentation, Aléna a 18 mois et le climat familial est protecteur et serein.

Plein d'étapes jalonnent leur parcours : l'entrée à l'école d'Aléna, la reprise d'études de Léa en CFA, et Teddy travaille. Les jeunes parents vont bientôt atteindre la majorité. L'équipe les accompagne et soutient dans tous les moments de transition.

Une vidéo est passée où Léa et Teddy témoignent de leur expérience. Teddy dit qu'il a été mis en confiance dès le début, qu'il n'y a pas eu de barrières. Teddy dit avoir toujours un blocage avec les éducateurs et éducatrices, qu'il ne leur parlera jamais à cœur ouvert, mais au CP ça se passe bien. Il y a des choses qu'il dit au CP qu'il ne dirait pas à son éducateur à lui. Il dit être beaucoup moins violent, qu'il a évolué par rapport à avant. Il dit avoir repris sa vie en main.

La vidéo illustre l'accompagnement démarré et qui continue aujourd'hui. Par ailleurs, depuis le printemps 2023, 2 autres couples avec enfants sont présents au sein du CP.

L'exemple est pris d'un jeune homme de 21 ans et d'une jeune fille de 16 ans. L'équipe les a peu vus pendant la grossesse du fait d'un éloignement géographique. Le CP a accompagné madame dans les derniers mois de sa grossesse. Ils expérimentent la vie de couple lors de leur séjour à la maternité. Les 2 parents expriment leur volonté de faire famille. Dans les premiers mois de vie du bébé, les jeunes parents étaient très inquiets. L'équipe réconforte les parents, ce qui permet d'instaurer un environnement sécurisé. Petit à petit, le couple a une relation de confiance, sollicite et prend appui sur les accompagnements de l'équipe. Ils se sentent légitimes et se montrent plus à l'aise dans les échanges avec l'équipe.

Lors des rendez-vous avec les familles, l'équipe est à l'écoute des parents, ils réfléchissent ensemble, l'équipe encourage les parents à se positionner, et peut formuler des recommandations. Parfois, il y a des situations très fragilisées qui nécessitent une guidance plus ferme.

Jusque-là, quand elle se projetait sur l'accompagnement du couple, l'équipe pensait violences

conjugales. La formation Aire de famille et les premiers mois d'activité permettent de déconstruire les préjugés. L'essentiel est de s'appuyer sur les ressources des parents. Au près de chaque famille, l'équipe veille et propose un cadre contenant et sécurisant.

La formation est un axe essentiel car il faut apprendre à accompagner la conjugalité, ce qu'on ne fait pas, alors que c'est l'essentiel de ce qui fait la parentalité.

Ce qui est intéressant dans le CP c'est qu'on crée un contexte où on peut co-réfléchir les choses.

Echange de questions/réponses :

- **Une question sur les difficultés possibles du CP.**

Frédéric VAN DE BORGHT explique que l'expérience montre qu'il y a beaucoup moins de risques de violences dans le couple dans les CP que dans les centres maternels (CM). Au CDEF 22, pour l'instant l'équipe n'est pas confrontée à des difficultés particulières. Ils en sont vraiment au début, avec 3 situations.

Frédéric VAN DE BORGHT dit qu'il n'y a pas zéro violence dans les couples. Cela dépend de comment on accompagne. L'haptonomie peut être très utile pour accompagner. Il ajoute qu'en tant que professionnels, si on ne met pas de l'huile sur le feu c'est déjà bien.

- **Une professionnelle prend la parole pour faire un retour d'expérience sur le passage de CM en CP. Dans son cas, ils n'ont pas eu de formation conjugalité, et 3 interventions des forces de l'ordre ont déjà eu lieu. Ils n'arrivent pas à faire l'affiliation correctement.**

Frédéric VAN DE BORGHT dit qu'il vaut mieux ne pas faire que de faire dans de mauvaises conditions. En 2019 dans le Morbihan a eu lieu le passage de CM à CP : les enjeux se situaient sur la conjugalité.

- **Question sur les couples dont une personne est déficiente, et en établissement pour personne en situation de handicap.**

L'expérience d'Aire de famille est de favoriser l'accueil prénatal. Si l'accent est mis sur l'accueil en prénatal et plutôt des primipares, on évite des complications. L'idée d'Aire de famille c'est des CP qui soient des pouponnières avec les parents.

Au CDEF 22, le CP accompagne beaucoup de jeunes, mais au CM il y a beaucoup de mamans ayant des déficiences ou troubles psychiques. Ils travaillent donc avec la psychiatrie, mais n'ont pas d'expérience avec des couples.

- **Intervention d'une cheffe de service d'un CP qui n'est pas un ancien CM : ils accompagnent beaucoup de mesures judiciaires. Quand le juge dit aux parents que s'ils ne vont pas en CP, une mesure de protection de l'enfance sera prise, ça n'empêche pas l'adhésion, ni le travail. Il est aussi possible de faire alliance, le juge peut faire tiers aussi.**

Regards croisés

« Adultes référents, vers une pluriparentalité ? » - Philippe GABERAN, *Educateur spécialisé et docteur en Sciences de l'éducation*, Sébastien PIQUEMAL, *vice-président REPAIRS! 94 et historien*, Caroline ABEL, *Directrice Enfance Famille du Département Morbihan (56)*, Prisca ORSONNEAU, *Directrice du Centre Départemental de l'Enfance Morbihan (56)*

Philippe GABERAN : Educateur spécialisé et docteur en sciences de l'éducation

Sébastien PIQUEMAL : Vice-président de l'association Repairs 94 ! et historien

Prisca ORSONNEAU : Directrice du CDEF du Morbihan
Caroline ABEL : Directrice Enfance Famille du Morbihan

Philippe GABERAN : Monsieur GABERAN va semer des petits cailloux mais ne pourra pas tout argumenter dans le temps imparti. Des compléments sont disponibles sur son site internet, LinkedIn et Facebook.

Pour bien se comprendre, il faut s'entendre sur les mots utilisés. Un petit lexique est présenté :

- Profession et métier sont des termes différents :
La profession est une commande sociale, ses attendus sont déterminés.
Tandis que, le métier va garder la focale sur les valeurs, les critères éthiques qui ont entraîné le choix d'une profession. Le métier permet de rester vigilant à ce que cela garde du sens par rapport à ce qui donne envie d'être là.
- Enfant/gamin :
L'enfant est le petit de l'homme qui grandit dans un environnement suffisant pour qu'il puisse grandir. Le rôle de l'éducateur est d'aider l'enfant à prendre un risque sans se mettre en danger.
Le gamin : tout enfant qui au regard des circonstances qu'il a vécu se trouve impacté par des éléments de nature traumatiques. Le même événement familial n'aura pas le même impact sur les enfants d'une fratrie. Le travail de l'éducateur est de faire rejaillir l'enfant de sous le gamin.
- Adulte/éducateur
Est éducateur toute personne quelle que soit son titre, sa fonction, qui a une qualité de présence auprès de l'enfant ou du gamin qui autorise l'enfant ou le gamin à prendre le risque de transformer son rapport à lui-même

De la co-errance des discours à la cohérence d'un agir.

Ce n'est pas politiquement correct mais il y a du vacarme ces dernières années, pour dépasser des contradictions d'aujourd'hui : comment faire pour soutenir l'enfant dans un établissement de protection de l'enfance dans un lien affectif alors qu'un jour on sait qu'il y aura une rupture ?

Ces règles de fonctionnement ne suivent pas toujours des directions seraient-ce celles de l'intérêt de l'enfant.

Quel compromis sera concédé pour que rester à la fois dans le cadre institutionnel mais aussi ne pas renoncer aux principes éthiques qui font que ce métier d'éducateur a été choisi ?

Restent encore dans les mémoires que les enfants accueillis par la protection de l'enfance étaient découragés dans leur trajectoire de vie jadis, on les encourageait à renoncer à des études qui allaient dépasser le temps d'accompagnement par la protection de l'enfance.

Il n'y a pas de partage entre enfant et professionnel sans engagement de soi.

Philippe GABERAN distingue le référent administratif de celui que le gamin choisira, le référent de cœur, qui est parfois un autre que le référent administratif. Même s'il n'est pas éducateur.

Il faut trouver des espaces de négociation qui font comprendre qu'il y a une difficulté à être à l'écoute du gamin dans ses désirs et ses envies et dans les circonstances qui s'imposent à lui et au professionnel.

« Faire éduquer » et « être éduqué » est différent : si n'importe qui peut « faire éduquer » car l'éducation serait une simple affaire de bon sens ou encore une « affaire de bonne femme », alors n'importe qui peut faire éduquer car cela serait l'application d'une fiche de poste, de procédure, de recommandations de bonnes pratiques. Mais, cette affaire-là ne fonctionne pas.

Lorsque la sociologue expliquait comment « faire un album photo », une technique éducative de médiation qui permette la rencontre.

Certains collègues disent « je ne comprends pas, avec moi il ne veut rien faire ». Si l'envie devait partir seulement des gamins, qui en ont déjà ramassé plein la gueule, on attendrait encore longtemps.

L'objectif de Philippe GABERAN est de faire en sorte que savoir-aimer soit une compétence parentale ou professionnelle. Il n'est pas possible de faire ce métier sans aimer les enfants dont on s'occupe.

Père-mère et papa-maman sont différents : Des géniteurs (père-mère) ne pourront pas accéder à la fonction de parents (papa-maman) sans bénéficier d'un soutien à la parentalité qui leur permettrait d'exercer.

Exemple d'un gamin qui nous dit « t'es pas mon père ! ». Ce même gamin qui va nous dire « mais pourquoi j'ai pas eu un papa et une maman comme toi ? ». Les gamins ne se trompent pas sur ces sentiments, sur ce rôle.

Si un gamin n'est amené à n'avoir qu'un seul père ou une seule mère, un seul couple de géniteurs, il peut avoir plusieurs papas ou mamans. Et les professionnels qui ne savaient pas s'ils pouvaient parrainer un gamin, la réponse est oui. Les éducateurs sont amenés à occuper cette fonction parentale avec les gamins et il ne faut pas en avoir peur.

Sébastien PIQUEMAL : Vice-président de l'association *Repairs ! 94* :

Nous rappelle un proverbe africain « il faut un village entier pour élever un enfant »...

Sébastien PIQUEMAL a eu un parcours en protection de l'enfance pendant 23 ans. Il s'est engagé à la sortie de l'ASE dans l'association *Repairs ! 94* qui est une association d'entraide d'anciens de l'ASE et d'enfants actuellement accompagnés par l'ASE notamment les MNA.

L'association met en place le parrainage.

Il faut dissocier la personne du parrain. Il y a des Assistantes Familiales qui ont accueilli un jeune au berceau, on leur retire à 18 ans qu'il ne fallait pas s'attacher.

Or, il est impossible d'être détaché dans une relation humaine.

La question de l'autorité parentale : pendant les 20 ans de parcours ASE de Sébastien, il n'a vu ses parents qu'au tribunal. Ils sont gardé l'autorité parentale. De ce fait, pour les autorisations de sorties scolaires, il fallait attendre de valider que les parents ne donnent pas signe de vie pour que la chef de service puisse voir avec le Département et obtenir l'autorisation de signer. Entre temps, la sortie scolaire était passée.

Certains enfants ont subi des violences intra familiales et comme il y a la primauté du lien du sang, les enfants sont parfois renvoyés là où ils ont subi des violences.

La question de l'autorité parentale du père et de la mère doit être questionnée car être parent n'est pas donné à tout le monde.

Foncièrement, il a fallu attendre la loi Taquet pour que le retrait de l'autorité parentale soit facilité.

En ce qui concerne Sébastien, l'autorité parentale a été retirée à ses parents à 19 ou 20 ans tandis qu'ils étaient absents depuis le début de sa vie.

La personne référente peut être un tiers de confiance choisi par le jeune, la secrétaire de l'établissement, un ami... mais ce qui est primordial c'est que cette personne soit choisie par l'enfant.

Comme Philippe GABERAN l'a dit, sur la question des études, Sébastien PIQUEMAL expliquait ses projets et l'ASE lui coupait ses envies et l'envoyait vers des filières d'études très courtes pour que ça ne coûte pas cher.

Les liens que les professionnels tissent avec les jeunes est très important, il ne faut pas hésiter à s'engager car les jeunes ont besoin d'être guidés et pas seulement écoutés.

Dans la thématique de l'évènement Gepso, le terme des liens fait aussi penser aux menottes, aux liens de contentions comme par exemple quand l'ASE force les jeunes à prendre des voies qui leurs déplaisent.

Un ami ne signifie pas toujours la même chose : ami signifie amitié en latin et la personne qu'on aime en grec.

En tant qu'historien, Sébastien PIQUEMAL fait un rapprochement avec l'Antiquité : quand les parents étaient en incapacité d'assumer leur enfant, c'était l'oncle ou l'ami qui assurait la responsabilité de l'enfant, sans forcément de lien de filiation.

Dans la mesure où les parents sont dans l'incapacité d'assurer leur rôle de parent, il faut que le jeune puisse identifier le soutien et l'affection que diverses personnes peuvent lui apporter.

L'enfant doit toujours être une priorité, aujourd'hui il semble parfois être la dernière roue du carrosse et c'est malheureux.

Caroline ABEL, Directrice Enfance Famille du Morbihan :

Le département a engagé un projet suite à plusieurs constats :

- Les tiers, l'environnement de l'enfant existaient mais ils n'étaient pas étayés, ils n'avaient pas d'appui du département pour accompagner certains enfants (sauf financier parfois).
- Souvent, la première réponse d'accueil d'urgence était institutionnelle : chercher une place d'accueil. Cela se retrouvait aussi dans les logiques des magistrats.
- Les professionnels étaient peu formés à l'évaluation des liens de l'enfant.

Comment mieux prendre en compte cet environnement, ces liens déjà existants autour de l'enfant ?

L'environnement de l'enfant est pris en compte à différents niveaux pour voir avec la famille quelles sont les ressources de la famille.

Pour cela :

- Développement des formations sur la thématique des conférences familiales.
- Un temps sera pris avec l'enfant pour savoir quel est son entourage, quelles sont les personnes importantes pour lui.
- Tout au long du placement : les éducateurs doivent suivre les liens qui peuvent être tissés par les enfants

Et au niveau de l'urgence ?

Création d'un service spécifique : orientation vers un tiers non professionnel, une personne de l'environnement de l'enfant qui sera accompagnée par un référent.

Ainsi, il faut rassurer les professionnels et aussi faire un rôle d'évaluation rapidement voire même avant l'arrivée de l'enfant, une évaluation des conditions d'accueil et de la réponse aux besoins de l'enfant est réalisée dans le cadre d'un accueil d'urgence. Ensuite, l'important est d'étayer et d'accompagner ce tiers, tout au long de l'accueil.

Ainsi, il y a eu un passage de 100 à 140 tiers dignes de confiance au département grâce à la création de ce service d'accompagnement. Une grande partie de ces accueils s'est faite en accueil d'urgence. Auparavant, les magistrats se posaient de la question de la capacité du tiers à répondre mais là ils sont rassurés car dès le lendemain le Département prend contact avec le tiers pour évaluer les conditions d'accueil de l'enfant et les accompagner.

Sur 31 suivis terminés : 8 tiers sont restés dans la vie de l'enfant, il y a eu 11 retours dans la famille (le tiers a agi comme un facilitateur) et pour 12 enfants une orientation en famille d'accueil.

Visionnage du documentaire « A nos côtés » du Département du Morbihan.

Prisca ORSONNEAU, Directrice CDEF Morbihan :

Tout ça pour revenir à la simplicité du fait que l'enfant soit accueilli chez ceux qu'il aime et qui l'aiment. Il y a un grand nombre d'OPP à domicile désormais dans le Morbihan mais cela reste complexe.

Par exemple, les anciens tiers témoignent du fait qu'il y a eu des moments difficiles. Le service évalue et accompagne pour voir si la pluriparentalité est possible au tout début. La mécanique de cette rampe de lancement nécessite des fondamentaux pour se lancer dans la mesure.

D'abord l'important est le lien de l'enfant avec le tiers, du tiers avec les parents, des parents à l'enfant et le lien de tous ces acteurs vers le service. Parfois ce lien est empêché, ou bien, parfois il est soutenu. Il faut aller voir celui qui a envie d'accueillir l'enfant et de devenir tiers pour l'enfant : le but n'est pas de les contrôler mais de les soutenir car cela impressionne de voir des travailleurs sociaux du jour au lendemain chez soi.

Le tiers a un droit au soutien, il faut que ce soutien soit proportionné aux besoins de l'enfant et du tiers.

Le tiers n'a pas de connaissances spécifiques, il a un savoir expérientiel, il doit faire tiers donc parfois ne pas faire preuve d'une trop grande proximité avec la famille de l'enfant.

Exemple d'une situation où la tiers, la grand-mère, craignait de remplacer sa fille. Finalement, l'enfant est retourné chez sa mère et s'est mis en place une forme de pluriparentalité en dehors de toute décision administrative ou juridique : ce soutien a été rendu possible grâce à cette expérience du tiers.

Complexité de la recherche du tiers : il doit y avoir un travail avec les parents.

L'accueil chez un tiers rend pour les parents plus facile la question de l'éloignement mais pas nécessairement plus simple la question du placement et des motifs de celui-ci.

Le tiers ne doit pas faire barrage même s'il fait tiers car il ne doit pas empêcher le travail vers la parentalité des parents.

Quand le domicile est éloigné, le droit de visite prend du temps pour les tiers et de l'argent (essence), un soutien doit lui être apporté.

Questions/Réponses :

Question d'une psychologue à l'EPDSAE du Nord : Comment organiser la recherche des tiers dès le début ?

Prisca ORSONNEAU : Il faut que le service soit aguerri à cela, spécialisé. Il faut déjà avoir repéré toutes les personnes importantes autour de l'enfant.

En urgence, l'inspecteur de l'ASE prend directement contact avec famille, enfant et cherche à identifier les personnes qui pourraient faire tiers et les contacter.

Question d'un responsable d'un service d'accueil sans délai autour de la mesure des tout petits en famille d'accueil et des plus grands en maison d'enfant : La question de la séparation est cruciale selon moi car le placement détermine une mesure drastique, immédiate. Je me demande comment s'est initiée la réflexion dans le Morbihan, est-ce que c'est à cause du déficit de place ? Quels sont les obstacles rencontrés par la direction équipe famille ? Quelle est la réactivité de l'équipe ?

Prisca ORSONNEAU : C'est déjà dans les textes, il faut l'appliquer et aller plus loin dans ce qui était fait jusque-là mais cela existe déjà. Ce n'était même pas pour un manque de place, c'était déjà dans les

couleurs.

Caroline ABEL : Le projet est né avant qu'il y ait un réel manque de place dans le Morbihan. L'objectif était d'associer tous les partenaires et d'être toujours en partenariat sur les réflexions menées au Département. La question des places se pose aujourd'hui mais aussi le modèle : dans certains modèles internationaux, dans les modèles méditerranéens, 90% des accueils sont faits chez un tiers. Ce que l'on prône c'est une diversité pour donner toutes les chances que cela fonctionne pour l'enfance et que cela puisse s'inscrire dans la durée.

Question de la responsable d'un dispositif d'accompagnement d'enfants par des tiers : On a tous les statuts, tiers bénévole durable, tiers digne de confiance

Mohammed L'HOUSSENI : Avant, je dirigeais un centre d'accueil d'urgence et à force de devoir composer avec des jeunes qui fuient, qui sont en souffrance d'être placés en établissement, on s'est posé la question de qui pouvait au mieux répondre aux attentes des jeunes et les canaliser. Il s'agissait des tiers. Pourquoi le premier secours est utilisé comme un dernier recours ? C'est comme ça que c'est arrivé, pas pour des économies mais car des enfants ont à un moment dit « nous notre place n'est pas là ».

Sebastien PIQUEMAL : Le parent représente la génétique mais aussi la symbolique. Je me rappelle que le terme parent peut dire n'importe qui de la famille, du cercle proche. Cela fait une association différente de la filiation, n'importe qui peut donc être sans parent et pourtant apparenté. Pour certains jeunes issus de l'ASE dans ma situation, la sacralisation du lien du sang est difficile et pas forcément appréciable.

Philippe GABERAN : Et si jamais le choix du gamin ne correspond pas à l'idée qu'on se fait d'un tiers digne de confiance ? Mohammed parlait de fugue, qu'est-ce qu'il se passe quand un gamin fugue pour aller chez sa mamie et que pourtant on ne lui confie pas la garde car elle est trop âgée etc. Qu'entend-on de la confiance ? Est-ce que la confiance se situe dans ce que nous dit le gamin ou dans les représentations sociales ?

Question d'une personne travaillant au foyer départemental de l'Eure : Quel est le rôle du juge de l'enfant dans votre projet ?

Caroline ABEL : Cela dépend, des fois il s'agit de mesure administrative et c'est échangé avec les parents. Quand c'est au niveau du juge des enfants, parfois c'est le juge qui peut solliciter le service pour qu'il intervienne en évaluation ou en étayage d'un tiers qu'il désigne.

Question sur le tchat : Est-ce que c'est la même équipe qui assure l'évaluation ?

Prisca ORSONNEAU : Ce sont les éducateurs qui continuent l'accompagnement des tiers. Parfois la place de tiers est complexe, par exemple le tiers accueillant un jeune est le parrain du jeune et aussi le meilleur ami de ses parents. Lors des échanges téléphoniques en présence d'un tiers, son rôle est donc de s'assurer que les contacts des parents avec l'enfant concernent uniquement des appels autorisés...

Caroline ABEL : Toutes les situations sont différentes. Quand il y a des tels liens entre le parent et le tiers, certaines choses sont difficilement tenables. Il faut comprendre la réalité plutôt que de se dire que c'est inacceptable et que le tiers ne respecte pas le cadre.

Intervention d'Eric DELEMAR, Défenseur des enfants

Mohammed L'HOUSNI introduit en posant la question de « Comment passer d'un enfant objet pris en charge à un enfant sujet pris en compte ? »

Eric DELEMAR remercie le GEPSO pour la tenue et l'invitation aux 10^{ème} assises de la protection de l'enfance, et des liens qu'il tisse avec le GEPSO. Quitte à faire un retour en arrière, il se souvient quand il était aux assises de la protection de l'enfance qui se déroulaient à Saint-Brieuc. A l'époque, les présidents de conseils départementaux, le vice-président du GEPSO disaient qu'il était temps que les foyers départementaux de l'enfance tissent des liens pour se définir en fonction de ce qui les réunit plutôt que ce qui les différencie. Aujourd'hui, il invite les conseils départementaux (CD) et l'Etat à organiser des assises tous les 2 ans entre eux pour définir ce qui les unit et non ce qui les différencie, et arrêter de se comporter comme un couple divorcé avec les enfants de la protection de l'enfance. Cela a été très bien dit pendant cette journée, sans doute que ce qui caractérise le plus notre humanité c'est le lien. Cette reconnaissance de l'altérité, un autre soi mais un autre que soi, qui ne peut pas être diminué par la différence. Au fond, comment nos vulnérabilités font partie de notre humanité ? Même si le droit est mis à mal, comment le droit est là pour venir faire le lien, protéger le lien entre humanité et vulnérabilité ? Il remercie également le GEPSO pour ces nouveaux liens avec l'Aire, la CNAPE, l'ANMECS... Ces liens entre toutes ces grandes associations qui prennent en charge les enfants sont aujourd'hui indispensables.

Pour le défenseur des enfants qu'il est, il n'y a pas de droit sans accès effectif au droit.

L'article 71-1 de la Constitution prévoit que le défenseur des droits (DD) veille au respect des libertés et droits par les institutions. Dans notre Etat démocratique, la République est venue nous dire qu'au fond, des services publics, des associations, peuvent marquer parfois des atteintes au droit par méconnaissance du droit, par manque de diligence, par idéologie des fois. Le défenseur des droits vient rappeler à ces institutions au fond ce que notre démocratie a voté.

Quand Jacques TOUBON est parti, l'institution instruisait environ 100 000 situations par an d'atteinte aux droits. Aujourd'hui on en décompte 150 000 par an. Elles sont principalement liées à l'éloignement du service public de nos concitoyens. La dématérialisation est une évolution scientifique, mais la manière dont elle se fait, en supprimant des fonctionnaires, déshumanise toute la relation. Il arrive que les demandeurs aient le sentiment que leur situation n'entre jamais dans les cases, alors ils appellent, la personne dit de faire, on dit qu'on n'y arrive pas, et puis on fait ensemble, et la personne voit que ça ne fonctionne pas, demande de rappeler lundi, et lundi ce n'est pas la même personne et on recommence tout. La déshumanisation met à mal le lien avec le service public. Les citoyens les plus vulnérables abandonnent leur accès au droit. Et très souvent, derrière il y a des enfants.

12 000 instructions sont en lien avec des atteintes aux droits fondamentaux des enfants. Il est intéressant de voir ce que ces atteintes aux droits nous disent de la place que notre société fait aux enfants et notamment aux plus vulnérables.

Ce sont des assises autour du lien, ce qui caractérise le statut d'humanité est le lien. Beaucoup de professionnels et de parents savent bien que lorsque le bébé ne dort pas, il dépense toute son énergie à chercher le lien, et on lui répond par le jeu. On apprend, on se socialise, on perd, on gagne. Et surtout, le jeu est ce qui permet de protéger de l'anxiété, de l'actualité et du quotidien.

Laissons les enfants être des enfants le plus longtemps possible.

On a flirté avec des changements de paradigme. C'était le 34^{ème} anniversaire de la CIDE, et cette CIDE est venue fondamentalement changer des paradigmes. Il ne suffit pas de lire le droit sans le comprendre au sens de Rousseau, c'est-à-dire au sens du droit qui s'adapte aux évolutions d'une société. Le premier changement de paradigme se situe dans le fait que les enfants ne sont pas citoyens, parce que n'ont pas le droit de vote, pas d'influence économique ou politique. La CIDE est le traité en matière de droits de l'Homme le plus ratifié au monde. L'enfant n'est pas citoyen mais il devient détenteur de droits de l'Homme dès sa naissance. Ce n'est donc pas parce qu'on fait 50 kilos de plus qu'on peut marquer le corps des enfants. Le paradigme est donc de considérer dans l'histoire française que dès sa naissance l'enfant est détenteur de droit. Le deuxième changement de paradigme est au niveau de l'intérêt supérieur de l'enfant. La CIDE a été ratifiée par la France. Le Conseil Constitutionnel l'a inscrit dans la Constitution en 2019. Le Conseil d'Etat et la Cour de cassation rappellent régulièrement l'intérêt supérieur de l'enfant, et les droits indissociables qui y sont liés. Force est de constater que l'intérêt supérieur des institutions est davantage mis en avant que celui des enfants. Le troisième changement de paradigme concerne l'article 12 de la CIDE, qui prévoit que l'enfant a droit dans toutes les procédures qui le concernent, de donner son opinion sur le sujet. C'est intéressant, pour les professionnels de la petite enfance, si on devait attendre que le bébé parle pour savoir ce qu'il veut, on pourrait attendre. Et quand il grandit, on craint à la fois sa parole, on n'a plus le temps. Les enfants en maternelle font la sieste pour l'organisation du travail et pas parce qu'ils ont envie de dormir.

Au fond, en lien avec *Grandir en humanité* de BIDAR et MEIRIEU, il faut donner le courage aux enfants de prendre la parole. Eric DELEMAR le voit par exemple avec l'enjeu autour du harcèlement et du cyberharcèlement, notamment avec la question : « pourquoi t'as pas parlé avant ? ». Parce que quand j'ai été sensibilisé dans ma classe, ça fait 6 mois que je suis harcelé dans les toilettes où personne ne va. Et qu'on ne m'a jamais demandé comment ça allait quand ça allait bien.

En maternelle, les enfants prennent le temps de raconter, devant tout le monde en forme de « U ». Au fond, c'est une forme de démocratie pour les enfants. Quand ils arrivent en CP, les enfants sont régulièrement remis les uns derrière les autres. Beaucoup d'entre eux à la maison ne sont pas habitués à prendre la parole, ces enfants vont oublier, vont rougir et ne pas prendre la parole. Après en 4^{ème} ils vont être victimes de harcèlement scolaire, et ils ne sauront pas prendre la parole.

Dans le rapport qu'il doit remettre sur le droit au sport et aux loisirs, il a auditionné 110 acteurs pour le faire. 3 800 enfants ont participé, et désormais la parole des enfants sert à rédiger le rapport au même titre qu'à côté il y a des experts (professeurs de droit, de pédopsychiatrie, éducateurs, animateurs, instituteurs...). Il ne s'agit pas uniquement de permettre dans le lien aux enfants de l'aider à faire ce rapport, mais d'associer les enfants pour faire les politiques publiques. On montre à la puissance publique ce que pourrait être l'exemple d'une politique publique sur la participation des enfants.

Ce que disent les instructions du DD et défenseur des enfants, c'est que les deux principaux motifs de saisine du défenseur des enfants sont, premièrement, la discrimination dans le droit à l'éducation (enfants à la rue, précarité d'hébergement...). Une étude de l'UNICEF et d'acteurs de la solidarité évoquait environ 3 000 enfants qui dorment à la rue, 31 000 enfants dormant dans des hôtels sociaux, et 6 000 enfants dans des bidonvilles en France métropolitaine. La précarité éloigne de tous les autres droits qui sont liés : soins, scolarité. Deuxièmement, les enfants en situation handicap à qui on ne donne pas le statut d'élève. Il y a actuellement une désinstitutionnalisation à marche forcée qui fait qu'au nom de l'inclusion, on exclut. Un quart des enfants en situation de handicap sont scolarisés moins de 6h par semaine. Et ça pourrait ne pas être grave si au moins pendant le temps qu'ils n'ont pas école il y avait un étayage médico-social, or il ne fonctionne pas toujours. Le deuxième motif de saisine concerne le champ de la protection de l'enfance.

Dans les deux cas, le DD n'a jamais été autant saisi sur l'inexécution des mesures. C'est-à-dire des enfants victimes de violences à qui on dit « parle, ta parole va être considérée », avec tout le conflit de

loyauté qui peut exister, et au moment où l'enfant a le courage de parler, il n'y a pas forcément de place pour l'accueillir. A travers les saisines (des parents, ou des enfants eux-mêmes), on se rend compte qu'il existe un deuxième champ de difficulté : l'absence de projet pour l'enfant, le turn over des professionnels... Ce qui est intéressant quand on discute avec les enfants, c'est la manière dont nos mots tissent des liens avec eux. Par exemple, l'expression d' « enfants placés » renvoie au fait que l'on peut les déplacer au fur et à mesure de nos désorganisations. Or, comment faire sa place quand il n'y en a plus ? Les termes « confié, accueilli » posent question, car il faudrait que les conditions d'accueil soient là. L'expression de mineurs non accompagnés, qu'on continue d'appeler non accompagnés alors qu'il y a les éducateurs et autres professionnels. Sans doute faut-il montrer le prix qu'ils continuent à coûter.

Il y a aussi les liens entre éducateurs, institution, ASE... Et la prise de risque qu'on ne prend plus. On ne supporte plus que nos enfants passent trop de temps devant les écrans, mais non plus qu'ils passent trop de temps dans la rue.

Il paraît fondamental de préserver l'insouciance de l'enfance.

Il y a énormément d'améliorations en matière de détection, encore faut-il les moyens pour suivre tout cela. Une annonce a eu lieu la semaine du 20 novembre sur la possibilité de donner plus de moyens aux enquêteurs. Si on met plus de moyens dans la police et la gendarmerie, il en faudra également plus dans l'action sociale pour accueillir ces enfants signalés. Il ne peut pas y avoir de protection de l'enfance sans droit au recours, et pas de protection de l'enfance sans réponse aux besoins. C'est aux dispositifs de s'adapter et pas aux enfants. Aussi, il n'y a pas de protection de l'enfance sans soutien à toutes les formes de parentalité. Dans certaines saisines, le beau-père ou la belle-mère n'a pas eu le droit de visite, alors qu'il existe entre lui ou elle et l'enfant un fort lien d'attachement.

On peut se questionner aussi sur le fait de savoir si le soutien à la parentalité est forcément du côté de l'ASE. On ne sait pas quoi faire quand on va dans les familles si on a pas un accueil provisoire ou un contrat, on est nus, on a que la relation. La protection de l'enfance ne peut pas à elle seule protéger nos enfants. Il y a à côté toute la question de l'enfance, petite enfance, l'éducation nationale... Pour ça, il faut aussi former les professionnels, mais aussi beaucoup former ceux qui s'en occupent : les grandes directions et les grandes institutions. Frédéric Taddei dit que nous sommes des êtres de coopération en permanence, nos cellules ne font que coopérer, y compris l'enfant dans le ventre de sa mère.

Il faut prendre en compte cette idée que nos enfants doivent être mieux considérés dans notre société, et si nous considérons mieux nos enfants, nous considérerons mieux ceux qui s'en occupent.

Jour 1 - Restitution

Mohamed L'HOUSNI, animateur et Grand Témoin

Mohamed L'HOUSNI fait référence à Aude KERIVEL qui disait qu'il est rare d'oser aimer les enfants et penser les liens à cultiver, c'est-à-dire enrichir le capital social. Serge HEFEZ dit lui que le lien, on compose avec, mais que l'on ne peut pas le supprimer.

La famille est justement le lieu où l'on s'accorde, où l'enfant fait famille. Finalement, on est tous éducateurs, on est des adultes et des éducateurs mais l'enfant choisit son éducateur. Comme en amitié, l'enfant choisit qui est son ami.

On a également vu qu'il était possible de passer de l'enfant protégé à un réseau protecteur, avec Prisca

ORSONNEAU et Caroline ABEL.

Enfin, le Défenseur des enfants dit que l'enfant c'est des droits, c'est le droit qui vient protéger les discriminations. Le Défenseur des enfants prend les enfants comme experts, conseillers pour faire ses recommandations. En matière d'intérêt supérieur de l'enfant, c'est lui qui vient trancher les choses.

Pour finir, les enfants ne sont pas là, mais ils ont passé la journée avec nous, la voix de l'enfant est entendue aujourd'hui. Evidemment, il y a encore du chemin à faire, mais la voix est là.

Jour 2 - Ouverture

Introduction – Perrine GOULET, députée de la Nièvre, présidente de la délégation parlementaire aux droits des enfants

Présentation de la campagne de valorisation des métiers du lien en protection de l'enfance, Jeanne CORNAILLE, *Déléguée Nationale GEPSO*

Perrine GOULET énonce des sujets primordiaux : le soutien aux familles et le besoin de développement du soutien à la parentalité. Il n'est pas possible de continuer la fuite en avant des placements toujours plus nombreux. On doit pouvoir mieux accompagner les parents. Quand on est obligés de placer les enfants, il faut que la doctrine existante de ne pas s'attacher soit abandonnée. Un enfant a besoin de se savoir aimé pour avancer dans ses apprentissages. Les professionnels se doivent de travailler à cet attachement. Pour boucler le dispositif, il faut un travail sur les métiers, la formation des professionnels. Nous remercions les professionnels du travail qu'ils font auprès de ces enfants, ils ont le rôle de construire l'adulte de demain. Ils ont tout notre soutien. On connaît les difficultés, mais il ne faut rien lâcher, car c'est un des plus beaux rôles de faire grandir l'adulte de demain.

Jeanne CORNAILLE présente la campagne pour valoriser les métiers du lien en protection de l'enfance. Les éléments de contexte qui ont motivé ce projet sont les suivants : il y a 2 ans, lors des assises du GEPSO à Lille, les professionnels ont exprimé leurs attentes dans des sessions vidéo, ainsi que leurs constats sur la protection de l'enfance. A cette occasion, beaucoup avaient exprimé des demandes sur la nécessité de disposer de davantage de moyens, de meilleures conditions de travail, pour mieux accompagner les enfants. Ces demandes et alertes sont portées par le GEPSO, et Julien BLOT l'a redit, ce sont des éléments de plaidoyer qui sont très régulièrement repris. Aussi, les professionnels étaient nombreux à dire qu'il fallait valoriser et reconnaître ces métiers du lien et de l'accompagnement. Derrière cette expression, il y a l'importance de mettre le sujet de l'enfant vulnérable et le sujet du travail social, au cœur des politiques publiques nationales. Ce sujet doit être au cœur de la société afin qu'il soit au cœur de la cité.

Les constats aujourd'hui en lien avec le travail sur la valorisation de ces métiers sont qu'ils sont peu présents dans l'espace public. Pour les franciliens, si on se balade aujourd'hui à Paris, à l'arrière des bus on a le slogan « l'armée recrute », et dans le métro aussi. En revanche, il n'y a pas que l'armée qui recrute, il y a aussi les secteurs social et médico-social, qui ont besoin de ces bras. Il y a un besoin d'autant plus urgent que la situation s'est dégradée avec une perte d'attractivité sur les métiers du lien et des difficultés de recrutement inédites.

C'est aussi un secteur qui souffre d'une mauvaise image, qui a subi des reportages à charge avec « l'ASE bashing ». Avec ce discrédit porté sur le secteur, le GEPSO s'est dit qu'en temps que tête de réseau, qui regroupe beaucoup d'établissements de la protection de l'enfance, quel pourrait être son rôle et sa place dans la valorisation des métiers du lien ?

Avec le conseil d'administration et le groupe communication en protection de l'enfance, la décision a été prise de lancer une campagne nationale de promotion des métiers du lien. Pour ce faire, des fiches métiers seront rédigées, des établissements adhérents contactés pour accueillir des tournages vidéos. Il est important pour le GEPSO d'avoir du vrai, du sincère, pour pouvoir aussi participer à une démarche d'ouverture des établissements si peu connus dans la société. Il y a derrière aussi la volonté de favoriser l'ouverture des portes de la protection de l'enfance à travers ce projet. Des tournages ont eu lieu entre fin août et octobre, et mettent en avant des professionnels, à la Maison départementale de l'enfance (MDE) de Côte d'Or Simone Veil, la MDE de Melin, l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir Accompagner et Eduquer (EPDSAE) de Lille, le Foyer Départemental de l'Enfance de

Mâcon... Le GEPSO remercie les directions des établissements et les professionnels qui se sont mobilisés.

Ce focus sur les métiers de l'accompagnement et du lien a donné lieu à 8 vidéos. C'est le début d'un projet, qui sera à compléter avec les autres métiers pour ouvrir à l'ensemble des filières de la protection de l'enfance. Ce sont des vidéos d'1 minute, assez courtes, puisque la cible est aussi de s'adresser aux jeunes générations : lycéens, collégiens... Et aussi de s'adresser à leurs parents pour être influenceurs auprès de leurs enfants. Les vidéos dès la semaine du 4 décembre seront postées sur Facebook et Instagram. Elles seront disponibles également sur un site dédié www.jobdelien.fr, par voie de communiqué de presse, et transmises aux personnes ayant assisté aux assises.

Ce projet va se poursuivre avec les nouveaux métiers, au-delà de la protection de l'enfance, avec les métiers dans le champ du handicap et des personnes âgées.

Le GEPSO remercie également la Direction Générale de la Cohésion Sociale qui a permis le financement de ce projet. En avant-première, 2 vidéos sur les 8 sont projetées : l'une d'une Accompagnante Educative et Sociale de l'unité adolescents de la MDE de Côte d'Or, et l'autre d'une infirmière puéricultrice du pôle petite enfance de l'EPDSAE de Lille.

Restitution des ateliers

Elèves directeurs D3S de l'EHESP

➤ **Valentin BARRAUD – Atelier 2 :**

Cher bénévole,
Bienvenue aux Enfants de Bohême,
Puisque la France est frileuse pour sortir des sentiers battus,
Puisque la protection de l'enfance peine à sortir d'un système très professionnalisé,
Nous au quotidien on essaie de la moderniser,
Si tu veux toi aussi y participer, les Enfants de la Bohême sont là pour t'aider,
Que tu sois Tiers digne de confiance, accueillant durable et bénévole ou parrain de proximité,
Les Enfants de la Bohême viennent t'accompagner dans ta mission de première nécessité.

Tiers digne de confiance alias TDC,
Le juge t'a confié un enfant et donc une lourde responsabilité,
Cet enfant tu le connais déjà bien, souvent pour raisons familiales,
Mais attention n'oublie pas, ses parents conservent toujours l'autorité parentale.

Parrain de proximité,
Tu t'engageras dans la durée,
A passer avec l'enfant des moments privilégiés,
Qu'il soit ou non suivi par l'Aide sociale à l'enfance,
Et qu'il fasse partie ou non de tes connaissances,
Et si tu as fait partie des éducateurs qui dans le passé ont accompagné cet enfant,
Le parrainage te permettra de garder avec lui des liens dans le temps.

Accueillant durable et bénévole,
Au quotidien tu seras présent,
Pour un enfant confié aux services du département,

Mais qui ne l'a pas été par un juge de enfants,
Puisque ses parents n'exercent plus leur autorité parentale,
Cette responsabilité d'accueillir cet enfant, tu l'assureras dans la durée,
C'est un engagement fondamental.

Alors cher bénévole,
Quelle que soit ta situation, les Enfants de la Bohême t'aident à jouer ton rôle,
Pour t'accompagner et t'écouter sans pression,
Remettre du sens à ta mission et te donner des solutions,
Alors bon sang, qu'est-ce que t'attends !
Que ce soit seul ou en collectif,
En soirée thématique, en groupe de parole ou autour d'un café forcément festif,
Les accueillants deviendront ta communauté,
Et si tu es éduc, viens donc participer à notre journée de formation,
Œil de lynx, bientôt tes collègues ainsi t'appelleront sans hésitation,
Car tous les Tiers dignes de confiance, on t'aidera à les identifier,
Dans l'entourage des enfants qui te sont confiés.

➤ **Mona MEKHFI – Atelier 4 :**

Dans ce monde de protection rigide,
Se cache une méthode qui cherche à déplacer les lignes,
Où la famille se comprend bien au-delà de l'ordinaire.
Les conférences familiales, un souffle d'air,

Oncles, tantes, amis et ressources bienveillantes,
Se joignent aux parents pour trouver des solutions vibrantes,
Le coordinateur prépare, accueille, démarre,
Mais pendant la conférence, se retire et patiente,

Dans la salle de conciliation, l'équilibre s'expose,
Famille et ressources cherchant des réponses,
Des heures s'étirent, parfois agitées,
Laissant parfois place aux cris, mais aussi à la créativité

Sans contrainte, la famille imagine,
Un plan d'action émerge, l'horizon est libre
Le coordinateur est rappelé, la solution est à décrire ;
Pas de jugement, juste l'espoir à bâtir,

Compétences familiales, acteurs réunis,
La conférence familiale une porte infinie,
Reveillant les potentiels, les compétences de chacun,
Autour de l'enfant, unies dans la cause.

Outil de créativité, loin des responsabilités recherchées,
Un espace où l'amour n'est jamais éloigné.
Croire en la capacité, sans aucun préjugé,
La conférence familiale, un hymne à la nouveauté

➤ **Léa DELURET – Atelier 5 :**

Hier j'ai assisté, à un atelier
Qui définit le centre parental
Comme un défi ouvrant des possibilités

Il propose de refonder la protection de l'enfance, sur la confiance
Dans la force des liens familiaux, fragiles et précieux

Il se veut être un lieu sécurisant
Correspondant à l'aspiration des parents
A être ensemble, pour éduquer et protéger leur enfant

Ce n'est pas un lieu de contrôle, mais un lieu de protection
Où on fait avec les parents

On concilie conjugalité et parentalité
Pour soutenir l'enveloppe psychique du bébé
Et renforcer des liens d'attachement stabilisés

Un nouveau paradigme qui invite à nous laisser bousculer
Pour déconstruire tous nos préjugés
Qui nous empêchent de penser

Le centre parental allie professionnels et parents
Autour des besoins vitaux et aspirations des enfants

Les fondements : soutenir et accompagner le couple pour protéger l'enfant
L'essentiel : s'appuyer sur les ressources des parents

➤ **Juliette CHEVALIER et Maureen GOUVERNEUR – Atelier 1 :**

Eveil des possibles : construire l'avenir par le capital social

Construire l'avenir par le capital social, l'**atelier 1**

Eveil des possibles où s'épanouissent les liens

Trois ans de labeur, ici-bas dans l'Ain

Avec Madame Caubel oups Kérivel

Accompagner de professionnel

Du COTECH avec les enfants à la création des fiches actions

Comprendre évaluer expérimenter c'est ça une démarche action !

Dans les méandres de cette noble quête,
Trois axes tracent leur route, à la conquête,
Des liens familiaux, une lumière dans la nuit,

Les parents, la fratrie et la famille élargie
Conjuguer l'attachement au futur au présent,
Dans le lieu d'accueil où évolue l'enfant
Multiplier les expériences, au-delà du placement,
365 jours, c'est l'anniversaire tous les ans.

Des photos, des fêtes, pour mieux se construire,
Parce qu'être confié n'empêche pas rire
Droits et partages, dans ce lieu éphémère,
Un journal, des échanges, une vie qui reste comme un air.

Professionnels engagés, partageant leurs combats,
On n'part pas du principe de « on ne peut pas »
mais plutôt de voir ensuite comment on fera
Des obstacles, des freins, ne les ont pas arrêtés :
Car tous étaient mobilisés : éducateur, cadre et CD
Sans faire de généralité : le transport, les RH et le budget leur ont manqué

Dans ce slam, résonne une voix unie,
Aider, s'attacher
En un mot **éduquer c'est aimer !**

Plénières

« Protection de l'enfant : quelques apports de l'anthropologie clinique » – Serge ESCOTS, Docteur en anthropologie et psychothérapeute familial, dirigeant de l'institut d'anthropologie clinique à Toulouse

Serge ESCOTS débute en disant que si la crise est sévère, qu'il faut effectivement s'en sortir, la première question est la question de la pensée. Ensuite, vient la question des compétences, et puis la question des moyens. Evidemment, ces trois questions ne sont pas hiérarchiques mais des moyens sans compétences revient à multiplier les problèmes. La compétence sans une pensée est peu pertinente. Il faut donc tenir ce tripode : pensée, compétences et moyens.

Serge ESCOTS va parler d'anthropologie clinique. L'anthropologie, c'est l'étude du fait d'être

humain. La clinique peut s'entendre au sens de la psychopathologie, de la psychologie clinique, c'est-à-dire au fond l'étude de l'humain souffrant. Si l'on met anthropologie et clinique ensemble, on s'interroge sur ce que c'est qu'être humain en tant que souffrant de notre condition humaine.

Il a travaillé avec un professeur de psychopathologie de Lausanne, qui avait développé une approche dans laquelle le problème était de comprendre les différences et similitudes avec tous les différents modèles de psychothérapie, et comment les faire travailler ensemble.

Le projet de Serge ESCOTS est d'essayer de penser à partir de l'anthropologie sémiotique, qui est une sous branche de la linguistique, qui permet de comprendre le processus et les conditions qui mènent d'un signe au sens.

Le projet est finalement de favoriser le dialogue entre différents modèles cliniques, comme les neurosciences, la théorie de l'attachement, la psychanalyse, les TCC, etc. Cela se saurait si un seul modèle pouvait résoudre tous les problèmes. En plus de cela, il faut avoir conscience qu'une personne pourrait avoir besoin de tel ou tel soin, mais qu'elle n'est pas forcément prête à faire son soin. Il y a besoin de plusieurs modèles pour pouvoir travailler simultanément :

- Le modèle éclectique : on prend un élément dans un modèle, un autre dans un autre modèle, et on fait quelque chose de cohérent. Cela n'est pas évident, car si on ne va pas à la racine des modèles, on peut prendre des outils en surface, qui donneront une incohérence sortie, car certaines choses ne cadrent pas avec la théorie initiale du modèle.
- Le modèle intégratif : on a un modèle, par exemple les neurosciences ou la psychanalyse, et on se dit qu'on va intégrer un modèle à l'autre. Pour le dialogue, ce n'est pas évident. Ce modèle est un peu colonial, dans la mesure où il intègre un modèle à l'autre.

Serge ESCOTS propose le modèle archipélique. Pour ce faire, il fait référence au philosophe Edouard GLISSANT, martiniquais, qui a essayé de penser le rapport au monde en termes d'archipels. Pour lui, le monde est ouvert, avec des continents et des îles. Les continents ont une certaine puissance et les îles moins, et généralement les continents colonisent les îles et un rapport de puissance s'installe. GLISSANT propose de penser une autre forme de dialogue, où il n'y a pas de continents, il n'y a que des lieux, des langues et des cultures. Le but étant que les trois puissent dialoguer de manière telle que personne ne se sente diminué dans le dialogue.

Il convient de penser l'être humain comme habité et habitant un monde de sens. Serge ESCOTS trouve dommage que la sémiotique ne soit pas plus diffusée en psychologie, médecine et écoles de travail social, car ces professionnels passent leur temps à interpréter des signes. Or, il existe une discipline scientifique qui travaille là-dessus, mais largement méconnue du public.

Il faut penser les manifestations psychopathologiques comme l'expression d'une façon de nous protéger de notre condition humaine. En effet, les mécanismes de défense organisent les manifestations de comportements psychopathologiques.

La culture est un ensemble de formes et d'activités symboliques. Elle sert à transformer l'animal humain en être humain, en capacité de nous raconter des histoires à propos de ce que nous vivons, et de donner du sens à notre existence. On ne perçoit pas tous les mêmes choses. Si l'on prend simplement la référence du lexique des couleurs, les Inuits sur la banquise ont des nuances de couleurs que les habitants de la forêt amazonienne n'ont pas.

La culture façonne notre perception.

Concernant ce que l'on ressent, il y a des émotions fondamentales, comme la joie, la tristesse, la surprise, mais la façon de les ressentir est cadrée par les structures culturelles dans lesquelles on a été élevés. Ce que l'on croit est aussi culturel. Aujourd'hui en protection de l'enfance, avec les phénomènes migratoires, on est confrontés à ces situations-là.

Il y a aussi la technique. Notre corps est technique. Il n'y a pas d'homo sapiens qui tout seul court, marche, etc. Tout cela est pris dans une technicisation de notre corps par la culture.

Concernant l'éthique, au sens très large, nous sommes des animaux grégaires, on ne peut pas faire n'importe quoi avec les autres, donc il faut qu'on ait des inhibitions. Il faut pouvoir garder les pulsions qui sont inacceptables dans le groupe.

L'ethnique, elle, au sens anthropologique, c'est la question de l'identité. C'est la question de savoir ce qui fait continuité d'un soi pour un être humain, et qui permet à ce soi de le contenir et de se présenter aux autres, c'est-à-dire d'être l'interface pour arriver à intégrer ce qu'il lui arrive.

Il existe ensuite des catégories de manifestations psychopathologiques. Si l'on prend l'humain, il y a des petits et des grands, ce qui est universel. En revanche, si l'on veut une équipe de basket, il est nécessaire de dire à partir de quand on est petit ou grand. Cela veut dire que les catégories concernent l'universel, et le classement concerne un projet social. On classe les maladies mentales parce qu'on a un projet : donner un traitement. Or, en anthropologie clinique, on s'occupe de catégories, donc Serge ESCOTS a demandé à Nicolas DURU ce qu'il faut comme grandes psychopathologies pour faire le tour de la psychologie clinique. Ce n'est pas parce qu'un sujet est bloqué dans une catégorie qu'il n'y a pas les autres. Si l'on se base sur l'anthropologie, l'on peut solliciter toutes les catégories.

L'homo sapiens, au fil de son évolution, a fait un piano avec tous les mécanismes de défenses. Tous les homo sapiens naissent avec ce piano. La culture dit qu'on apprend à jouer du piano de telle manière, donc certains mécanismes de défense seront sollicités. Ensuite, c'est l'environnement familial avec tous les aléas qu'il peut y avoir (traumatismes, troubles de l'attachement...) qui vont faire que le sujet va apprendre à jouer du piano avec sa propre culture, de manière singulière. A la fin, il va jouer du piano d'une façon dont il est le seul à jouer. Beaucoup d'individus jouent du piano toujours avec les mêmes notes. Quand il y a peu de notes, on joue les notes très fort. Moins on a de notes, plus on joue fort. Tout le piano est là.

Finalement, l'anthropologie clinique c'est l'idée de faire tourner entre les neurosciences, la psychanalyse, etc. Il y a deux sujets : le sujet A, comment il s'est organisé avec son système défensif au moment d'interaction avec un autre. L'interaction est un échange de signes, on échange une émotion, une parole, un comportement, un message, qui contient de la signification. Le signe est interprété par B à partir de sa structure, il interprète, donne du sens, et ce sens est mis en mémoire. Y compris quand il n'y a pas de sens, le sens c'est qu'il n'y a pas de sens. On sait aujourd'hui avec les neurosciences que la mémoire est l'anticipation émotionnelle pour l'action. La mémoire frontale sert à pouvoir préparer nos actions avec les autres, car le monde social est extrêmement complexe. Au bout d'un certain nombre de fois, il y a une auto stabilisation des interactions et chacun a dans sa tête des traces mnésiques

qui font que finalement on va répéter toujours la même chose.

Il y a donc un lien entre sens, émotions et comportement. Serge ESCOTS pense que le lien est ce que chacun a dans la tête à propos de la relation avec l'autre. La relation est un échange de signes, et le lien détermine la condition de la relation. La relation va s'inscrire sous la forme de ce lien, avec une trace synaptique. On parle de maintien du lien alors qu'on devrait parler de maintien de la relation. Il faut réaménager le lien, sinon il y a toujours répétition du même type de relation, car la relation est conditionnée par le lien. En pratique, si quand on fait une visite médiatisée on prenait le temps de briefer séparément l'enfant et le parent sur ce qu'ils ont en tête, ce qui s'est passé depuis la dernière fois, pour aménager les traces mnésiques juste avant la relation, et s'il y avait un débriefing après pour réaménager les traces mnésiques, cela permettrait de réaménager par la suite la relation.

Il existe deux mythes de la protection de l'enfance :

- Le mythe du parent toxique : c'est un problème, car du toxique on se protège, on n'a pas envie de travailler avec lui.
- Le mythe de la compétence parentale : on confond capacité et compétence. La capacité c'est un pouvoir de faire, pouvoir d'agir, qui vient de notre puissance, nos propriétés. La capacité c'est un pouvoir potentiel. La compétence c'est cette capacité en action. La compétence n'existe que dans les contextes relationnels. On a des capacités mais la compétence n'est que dans la relation. Quand on est en présence de la famille, il y en a avec qui ça marche, d'autres non, on n'est pas le même professionnel avec une famille qu'avec une autre.

Vient alors un passage que Serge ESCOTS qualifie de « provocateur et difficile » : il aborde l'humiliation structurelle. Il pense que malgré une bonne intention des professionnels, leur compétence, il y a quelque chose d'humiliant pour les familles, structurellement dans la rencontre. Il existe une forme de rabaissement, advenant dans un contexte relationnel de puissance inégale, conduisant l'humilié à ressentir une souffrance psychique qui altère son image.

Quels sont finalement en protection de l'enfance les déterminants de cette structure humiliante ?

En premier, il s'agit de l'intérêt supérieur de l'enfant et ses conflits asymétriques de légitimité. La légitimité, c'est le droit d'avoir le droit, et pas simplement le droit.

En second, il y a le vécu intersubjectif défensif où le professionnel se défend des comportements du parent, qui se défend lui-même d'une décision qui le blesse et ne comprend pas. On s'en protège d'autant plus que comme on fait partie du système, même si on ne comprend pas la décision, on est gêné.

L'intérêt de l'enfant est une notion juridique, pas clinique. On devrait parler des besoins fondamentaux et spécifiques de l'enfant. L'intérêt de l'enfant, c'est de voir ses besoins pourvus. Souvent, l'intérêt de l'enfant est un argument d'autorité pour faire clore le débat. Dès lors, comment sortir de cette situation ?

La garantie de la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants a été rappelée en 2022. La loi de 2022 n'est pas une grande réforme. On passe du soutien à la parentalité au soutien des parents, et on passe de la protection de l'enfance à la protection de l'enfant. En effet, quand on pense besoins, c'est forcément le petit Kilian ou la petite Kimberley, ce n'est

pas l'enfant en général. On pense à l'individu.

La pourvoyance des besoins, c'est l'ensemble des moyens matériels, humains, affectifs, éthiques, réflexifs et relationnels mis en œuvre afin de garantir le développement de l'enfant en s'assurant de ses besoins.

Une proposition alternative consiste à parler plutôt de parentalité empêchée. C'est le processus de parentalité qui est empêché, mais n'en fait pas des parents toxiques ou incompetents. Ça en fait des parents ayant la capacité mais étant empêchés. On peut malgré tout continuer à travailler avec eux jusqu'où l'on peut. L'acte ultime de parentalité, c'est donner son consentement à ce que son enfant grandisse dans une autre famille lorsqu'on ne peut pas pourvoir à ses besoins.

Pour mettre tout ça en musique, la pensée archipélique est une solution, utilisant les différentes approches en complémentarité. Elle permet d'envisager les situations de l'enfant. Pour Serge ESCOTS, il faut adopter la partialité multidirectionnelle comme posture pour aborder les situations. Il s'agit de mettre la même empathie, la même recherche de compréhension, pour tous les acteurs du système. C'est un ensemble de techniques relationnelles pour créer l'alliance. En effet, sans alliance, il n'y a pas de travail. Cette alliance peut passer par le fait de mener des entretiens familiaux circulaires et pas toujours avec la vocation de creuser une piste, mais plutôt d'élever le niveau d'information pertinent dans la famille. Cela permettra de bien se situer dans le paradoxe de l'aide contrainte : il convient de demander si les gens veulent ce que nous voulons qu'ils veuillent.

Au-delà de la légitimité, la question des moyens est très présente. La sortie de crise passera par la montée en compétence relationnelle.

Échanges avec la salle et Quizz WOOCAP

L'idée de la compétence qui a été développée, ça serait de reconnaître qu'une autre personne que soit est compétente pour répondre aux besoins de ses enfants. Pour Mohamed L'HOUSNI, cela fait écho aux lettres de Calamity JANE pour sa fille, dans lesquelles elle explique à sa fille pourquoi compte tenu de son métier elle ne pouvait pas s'occuper d'elle.

Prisca ORSONNEAU aborde les modules de formation dont elle a entendu parler, notamment un jeu pour aborder la question avec les parents, et souhaiterait que Serge ESCOTS en parle.

Serge ESCOTS renvoie à la loi de 2017 et la démarche de consensus, de 180 pages, organisées de manière plutôt scientifique que pédagogique, et la difficulté que cela emporte pour que les professionnels de terrain s'en saisissent. Il a donc participé à penser un outil qui mette dans un premier temps à disposition des professionnels la traduction de la démarche en un ensemble de besoins organisés et formalisés de manière la plus simple. La première fonction est que les professionnels prennent la logique des besoins fondamentaux. Si on travaille avec les besoins, on peut dire si un enfant est en danger. En effet, entrer par la porte du danger ne permet pas de traiter tous les besoins, en revanche, entrer par la porte des besoins permet de traiter le danger. La deuxième fonction est d'aider les professionnels à travailler avec les familles, qui sont sensibilisés, de l'utiliser comme objet de médiation pour penser la pourvoyance besoins.

Un éducateur du service d'accueil d'urgence de Montauban revient sur la notion rupture de lien, dont Serge ESCOTS dit que l'on devrait dire rupture de relation. Il demande donc si l'on peut être toujours en lien avec les parents même s'ils sont séparés ?

Pour **Serge ESCOTS**, le lien est dans la tête, on n'a jamais observé de lien directement. Il s'agit surtout d'une discussion sémantique, mais pour lui, à dire les choses précisément, on gagne en précision. Ainsi, pour lui, c'est une rupture de relation, car il n'y a plus d'interaction, de signes. En revanche, le lien est dans la tête. Il faut travailler le réaménagement des liens, ce qui est le boulot de la protection de l'enfance, avec maintien des relations ou pas.

Sur le chat pour les participants en distanciel, une question sur le fait de savoir si le problème dans le travail social en général n'est pas cette position haute de sachant des travailleurs sociaux, qui empêchent les usagers et/ou familles d'être acteurs et actrices.

Serge ESCOTS dit que si l'on se positionne de la place de sachant, forcément l'autre est celui qui ne sait pas. Le non-sachant peut se mettre en position humiliée, ou bien en position symétrique haute. Dans cette configuration, il va essayer de montrer au sachant que de sa place, il sait plus que l'autre, parce qu'il est parent. L'autre problème est de faire comme si on ne savait rien. Le travailleur social a fait 10 ans d'études, il ne faut pas qu'il fasse croire qu'il ne sait pas. On sait qu'il sait, mais comment ne pas faire savoir qu'on sait. La position de co-expert est donc la plus opportune : il sait des choses que le parent ne sait pas et inversement, et ils peuvent construire ensemble un savoir utile pour la pourvoyance des besoins des enfants.

La cheffe de service de la MDE de l'Ain interroge sur la distinction entre capacité et compétence.

Serge ESCOTS revient sur le fait que les compétences peuvent être empêchées, dans leur manifestation. Ce qu'on doit évaluer c'est de savoir si, malgré notre recherche de création de contexte qui favorise l'expression de la compétence, ça ne marche pas, c'est à ce moment-là que l'on doit s'interroger sur les capacités. Par exemple, une visite médiatisée, où la mère n'a pas vu ses enfants depuis plusieurs mois. Lors de la première visite, l'éducatrice présente ne la connaît pas. La mère a amené un paquet de bonbons, les enfants sont petits, la petite prend le papier et le jette par terre. La mère ramasse, et l'éducatrice lui dit que ce n'est pas à elle de ramasser, il faut que la petite le fasse. Ce peut être vécu comme une humiliation. L'éducatrice a cru bien faire, elle a fait la chose la plus simple, elle s'est raccrochée à l'éducatif car c'est son travail. Or, quand on fait cela, on annule la compétence parentale.

Une personne interroge sur la possibilité de maintenir la relation parent-enfant lorsque l'un des deux parents a des droits réservés, et de fait comment faire monter en compétence et capacité les parents.

Serge ESCOTS dit que l'on peut travailler le lien, même s'il n'y a pas de relation. On peut travailler les traces mnésiques de l'enfant dans la tête du parent, et inversement, et faire le pont entre les deux pour faire évoluer la qualité du lien. Des fois on dit qu'on ne peut pas travailler avec les parents car ils n'ont pas de droits, alors que l'on peut, pour modifier la qualité des liens afin qu'elle soit meilleure. Le fait qu'ils ne se voient pas n'est pas un problème selon lui, puisque la question est celle du lien.

Mohamed L'HOUSNI finit par interroger Serge ESCOTS sur pourquoi il s'est senti obligé de présenter le parent toxique, et pourquoi ça ne veut rien dire.

Serge ESCOTS dit avoir une mère toxique, et qu'un jour il a compris que ce n'était pas de sa faute. La vraie raison aussi est qu'il en a marre d'entendre parler de parent toxique de la part de professionnels pour se déresponsabiliser. Pour lui, on est là pour se les coltiner les parents, et pour cela, il faut arrêter avec le mythe du parent toxique. Il termine en mentionnant son livre avec Lola DEVOLDER, « En finir avec les parents toxiques ».

« L'expérience de La Réunion comme regard de l'accompagnement et du lien familial en outre-mer » – Dominique RAMAYE, cadre de formation en travail social et sociologue

Présentation d'un film réalisé par **Dominique RAMAYE** dans l'objectif de répondre aux attentes du Gepso par rapport à la thématique « l'enfant un être de liens ». Présence de Dominique Ramaye en visioconférence.

Comment dans un contexte de violence conjugale des enfants peuvent se voir proposer une pluralité de liens qui participent à leur reconstitution ?

Dominique RAMAYE : Educateur spécialisé, sociologue de l'enfance et de la famille.

Partage de travaux de recherche par Dominique RAMAYE :

L'objectif est d'explorer la pluralité des liens familiaux mobilisés dans contexte de violences conjugales sur le territoire de la Réunion.

La Réunion : territoire où la population a une appartenance ethnique et communautaire particulière, la société créole est née de migrations humaines d'origines géographiques plurielles.

Le processus de créolisation serait un des éléments intrinsèques de l'environnement réunionnais. La société réunionnaise caractère dynamique. Il s'agit d'un territoire avec une pluralité de ressources familiales disponibles.

Données démographiques :

- 863 000 habitants à la Réunion
- 30% de ménages avec une personne ;
- 18% de ménage sans enfant ;
- 22% de familles en situation monoparentale ;
- 30% de couples avec enfants.

Confusion parfois pour déterminer contours de la famille réunionnaise

BAMFAY : différents membres de la parenté, ascendances nombreuses.

- Composante biologique
- Composante domestique : celui qui élève
- Composante religieuse

Dans de nombreuses situations, l'enfant n'est pas reconnu par le père ce qui rend difficile une généalogie.

Si on parle d'enfant confiés à une personne tierce, on parle en créole de « *zanfan ramassé* » : enfant recueilli par membres de la parentèle ou autre personne sans relation biologique. C'est une situation commune à La Réunion.

Les recherches sur les enfants dans un contexte de violences conjugales, recherches menées par Dominique RAMAYE :

Les ressources issues de la parenté sont déterminantes.

La parentèle de l'enfant : tous les parents avec qui l'enfant est en rapport, avec qui il est réuni, sont reconnus égaux.

Différents exemples d'enfants confiés :

- Confié à membre de la famille relié aux géniteurs : le grand père, la tante paternelle
 - Les protections que peuvent offrir les membres de la fratrie majeure
 - L'accueil physique de la mère et d'un des membres de la fratrie vulnérable
- ⇒ L'affectif ou l'hyper affectif donnent un lien de légitimité

Tout se fait dans un lien tacite. En premier il y a sollicitation des liens de parenté.

Deux étapes dans la sollicitation familiale : la grand-mère maternelle a accueilli la fratrie. Deuxième étape : la tante paternelle.

Après épuisement des ressources familiales, d'autres personnes que la famille sont sollicitées : par exemple la marraine.

Si la parentèle est fonction des affinités individuelles, elle peut aussi être déterminée par les besoins de l'enfant et les ressources que l'autre peut apporter.

Les ressources de la parenté sont identifiées.

Les enfants sont installés dans un réseau complexe d'interventions, avec des proches comme les voisins par exemple.

Tous ces systèmes de point d'appuis dans une parenté historique sont bien antérieurs à la mise en place d'un travail social sur l'île de la Réunion.

Échanges avec la salle et Quizz WOOCAP

Dominique RAMAYE :

La notion de confiage : peu utilisée par les travailleurs sociaux en métropole.

Le mot le plus utilisé en créole est surtout zanfans ramassés. Ramassés n'est pas à appréhender dans un sens négatif mais dans le sens d'enfants recueillis, accueillis. Il n'y a pas de règles écrites concernant ces enfants confiés à d'autres membres de la parenté, cela se fait sans verbaliser, les règles sont tacites. Lorsqu'un enfant perd sa mère tôt, c'est un membre de la famille qui l'accueille.

Une juriste dans le public : *Peut-être qu'on n'utilise pas, aujourd'hui, suffisamment le lien de parenté. Etant juriste, il faut savoir que le lien de parenté est utilisé en droit et large depuis longtemps. En protection de l'enfance on parle de « famille élargie » mais alors qu'est-ce que serait la « famille rétrécie ». Qu'est-ce qui se passe quand on importe dans une société qui fonctionne comme celle-là nos manières de percevoir la protection de l'enfance, qu'est-ce qu'on a comme résultat ?*

Dominique RAMAYE : *On a tendance à apporter des réponses institutionnelles avant même de regarder les ressources dans les réseaux de parenté. La notion de « Famille élargie » restitue très peu la notion large de réseau de parenté dans les sociétés créoles. Les sociétés se sont construites dans des réseaux de solidarité familiale, sinon comment expliquer la résilience de ces sociétés ? La résilience existe aussi dans les familles. Il doit y avoir un retour vers les réseaux de parenté qui fonctionnent très bien et fonctionnaient avant la mise en place de la réponse de la protection de l'enfance.*

A partir des cadres juridiques existant, comment peut-on développer les ressources de parenté ? En parlant de la parenté biologique mais aussi de la parenté sociale comme par exemple le réseau familial

qui possède des ressources incroyables.

Une juriste dans le public : Le terme de confiage n'est pas utilisé mais existe aussi. Mais en 2022 le droit supranational, l'institutionnalisation des enfants ne vient que par défaut de solidarité familiale. L'ONU fait que nous dire qu'est-ce qu'il se passe en France à propos de la solidarité familiale ? La loi de 2022 vient interroger si on ne pourrait pas travailler avec ce qui existe déjà. Penser une autre manière d'appréhender la protection de l'enfant.

Comment les parents, de quelles ressources disposent les parents lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants ? Les parents ont des ressources qu'ils mobilisent dans leur entourage. Comment prendre appui sur ce que vous faites pour imaginer ce qu'on pourrait faire ?

Dominique RAMAYE : La loi de 2022 est révélatrice d'une réalité déjà existante : le confiage est un fait social à part entière à La Réunion comme ailleurs.

Il s'agit non pas d'une histoire de dispositifs mais d'une histoire de pratique.

Des associations oeuvrent dans le parrainage depuis déjà longtemps. Pas besoin de créer des outils supplémentaires mais mettre en valeur des pratiques professionnelles.

Mohammed L'HOUSNI : Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour développer ces pratiques ?

Dominique RAMAYE : C'est aussi une histoire de méthodologie professionnelle. Quels sont les outils à disposition pour pouvoir explorer les réseaux de parentalité ? La question de la formation intègre la question des écrits. Les écrits aujourd'hui sont stigmatisants : on écrit ce que la famille ne sait pas faire plutôt que d'écrire ce que la famille pourrait proposer, ses capacités. La culture professionnelle a une vision réductrice de l'enfant et de sa famille. IL faut donc une méthodologie d'intervention et d'écriture, c'est un vaste problème.

Juliette CHEVALLIER, élève D3S à l'EHESP : J'entends la notion de confiage qui me fait écho à celle de fosterage répandue en Afrique de l'Ouest. Je me demande si les freins liés à la mise en œuvre de cette notion dans la pratique éducative, ne serait pas le reflet de la controverse sociale que vous abordez notamment en parlant de Ti Famy ?

Dominique RAMAYE :

Toutes ces expressions en langue créole sont révélatrices dans la façon de penser la famille.

La sociologie de la famille réunionnaise cela fait 5 ans qu'on essaie de l'amener.

Dans les écrits professionnels, on utilise d'autres termes que le terme confiage qui imaginent la famille de façon très réductrice, cette représentation mériterait d'être retravaillée.

Qu'on le veuille ou non les enfants circulent sans forcément passer par le système judiciaire. Ils continuent de circuler d'autant plus qu'à la Réunion le système de protection de l'enfance fait peur aux familles car elles stigmatisent. Il y a encore des enfants qui circulent entre deux parents biologiques sans que les services sociaux ne soient au courant.

Question du public : Nous on observe dans nos services le fait que les familles maghrébines fassent de plus en plus appel à nos services alors qu'avant elles s'entraidaient entre elles.

Dominique RAMAYE :

Je n'ai pas de compétence particulière pour parler des familles maghrébines. Mais, par analogie avec d'autres sociétés créoles comme la Guadeloupe, Martinique, qui ont vécu des histoires analogues à La Réunion, des sociétés nées des violences (migrations forcées etc.). Ces sociétés développent des systèmes de solidarité, des systèmes de survie. Ces systèmes de solidarité ont existé, se sont altérés mais existent toujours. Charge au travail social aujourd'hui d'aller les examiner avec méthodologie pour

les utiliser comme ressource.

Mohammed L'HOUSNI : Ces sociétés ont été colonisées, donc, elles s'appuient beaucoup sur les systèmes de solidarité, en dehors de l'Etat. Tandis que, en France, il y a une culture de l'Etat providence. Les approches viennent parfois empêcher les ressources familiales. On s'y prend maladroitement ?

Un éducateur spécialisé du public :

Je me permets de revenir sur l'Etat providence à la comparaison au Maroc où il a travaillé et où il a découvert un grand réseau associatif de solidarité pour protéger les enfants.

Quels sont les impacts sur les mouvements associatifs sachant que les mouvements associatifs sont issus de parents ou famille qui essaient de répondre aux décalage des politiques sociales aux réalité de terrains.

Dominique RAMAYE :

Le mouvement associatif à l'île de la Reunion est très développé. Il y a des pratiques invisibles, des systèmes d'entraide qui participent à la cohésion sociale et parallèlement aux aides publiques existantes. Il est impossible de quantifier ces pratiques visant à s'entraider. Ces systèmes sont existants, invisibles et promus par les associations. Car les familles autour des associations ont conclu que si elles ne se prenaient pas en charge cela allait être très compliqué. Les associations essaient de promouvoir toutes les solidarités informelles à La Réunion de même que les solidarités pour les enfants.

Vidéo Fédération Française des Espaces de Rencontre : la parole des enfants

Présentation par la représentante nationale de la Fédération Française des Espaces de Rencontre, Emmanuelle Morael.

L'extrait de ce film tourné par l'école nationale de Toulouse, dans 3 espaces de rencontre parent-enfant, donne la parole aux enfants, les professionnels et les parents.

Introduction du cadre juridique

Josiane BIGOT, Magistrat Honoraire, ancienne Juge des Enfants, fondatrice association Thémis

L'image de la famille avec un père tout-puissant, ne souffrant d'aucune ingérence, s'est vu bousculer par l'évolution juridique en la matière.

Le juge aux affaires familiales

Le **Juge aux Affaires Familiales** (JAF) est celui qui statue en matière de **lien entre les parents, les enfants**, voire les tiers. L'autorité parentale conjointe représente la volonté de maintien du contact de l'enfant avec ses deux parents. Cette dernière peut être mise de côté pour une autorité parentale unilatérale, avec une injonction du législateur de garder un droit de visite et d'hébergement, qui peut être modulé par le JAF.

Le JAF est aussi compétent pour déterminer **les liens entretenus par l'enfant avec des tiers**. Le législateur, dans sa volonté de maintenir l'enfant dans une lignée, a toujours accordé des **droits aux grands-parents**. Aujourd'hui, la situation est inversée puisque c'est le droit de l'enfant à maintenir des liens avec ses grands-parents qui est reconnu. De nombreuses situations sont traduites en justice, ce qui prouve que les liens des grands-parents sont importants. Le juge a besoin d'aide extérieure et peut demander l'avis d'experts pour savoir si l'intérêt de l'enfant ferait obstacle à ce lien.

En tant que présidente de la chambre des enfants, Mme Bigot précise que certaines décisions de la

Cour d'appel ont été marquantes. Lorsque les parents étaient décédés, que deviennent les relations avec les grands-parents ? C'est à ce moment qu'intervient l'évaluation du lien de l'enfant avec un tiers.

Aujourd'hui, c'est toujours le **JAF** qui peut accorder un **droit de visite à tout tiers** qui le demande, **sur justification** : soit l'enfant a résidé de manière stable avec lui, soit il a participé à son éducation et surtout qu'il ait noué des liens stables et durables avec l'enfant. La question des beaux-parents fait écho à cette situation.

Le JAF peut confier l'enfant à un tiers (à distinguer du Tiers Digne de Confiance). Le JAF est compétent pour statuer en cas de désaccord des détenteurs de l'autorité parentale sur la conception de l'éducation, de l'exercice de l'autorité parentale (orientation scolaire d'un mineur). Le JAF peut aussi déléguer l'autorité parentale, dans le cadre de l'accueil par un tiers qui semblerait plus apte à prendre les bonnes décisions pour l'enfant.

Ainsi, si le JAF devient, au XIXème siècle, le premier coup de boutoir dans la toute-puissance parentale, le JAF n'est pas compétent en matière de retrait de l'autorité parentale. Dans ce cas, c'est une collégialité de juges qui intervient (retrait total ou partiel).

Si le terme de parents indignes est désuet, le **retrait de l'autorité parentale** reste lié à des comportements indignes, mais intervient de manière moins fréquente. La loi exige que les juges se prononcent lorsque les parents commettent des crimes à l'égard de l'enfant, du conjoint et dans le cas où l'enfant est témoin de violence d'un parent sur l'autre.

Dans le cas où l'enfant est victime, cela s'entend, mais Mme Bigot émet une réserve à une introduction systématique en cas de plainte déposée et sans expertise du juge. Les textes de lois en l'état permettent déjà de protéger l'enfant.

La possibilité pour le tribunal de prononcer le délaissement parental, intervient lorsque le parent se désintéresse de l'enfant confié à un tiers ou à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pendant un délai d'un an, cela entraîne l'obligation de saisine du Procureur.

Le juge des enfants

Le critère d'intervention du Juge aux Affaires Familiales (JAF) est celui de l'intérêt de l'enfant. Le Juge des Enfants (JE) est compétent pour mettre fin à une situation de danger pour le mineur. Ce n'est que récemment, que l'intérêt supérieur de l'enfant est également entré dans ces prérogatives. En conséquence, il est parfois nécessaire et dans l'intérêt de l'enfant de suspendre le droit de visite et d'hébergement. Le procès fait aux JE du maintenir à tout prix du lien est un faux procès car les textes précisent depuis toujours cette possibilité. En effet, le JE a la capacité de décider du maintien ou non de ce lien.

La **loi de 2022** insiste de nouveau sur le lien familial et exige que le juge tienne compte de l'environnement de l'enfant. La loi 2022 officialise le **parrainage** et le **mentorat** qui représentent des liens supplémentaires dans l'entourage de l'enfant.

Regards croisés

« **Placement, accueil d'urgence : quelle évaluation des liens dans l'environnement de l'enfant ?** » - Josiane BIGOT, *Magistrat Honoraire, ancienne Juge des Enfants, fondatrice association Thémis*, Fabrice LESCURE, *assistant familial, Côte d'Or*, Hamza BENSATEM, *Président ADEPAPE 13*

Mohamed L'HOUSSNI : Dans le cadre du placement et du placement en urgence, comment faisiez-vous au début de votre carrière ?

Josiane BIGOT : A cette époque, on voulait être des supers éducateurs avec une formation de juriste. Cela a sans doute permis d'apporter des acquis pour les générations futures. Le principe directeur pour le Juge des Enfants (JE) est de se fonder sur ce que l'enfant va dire, puis s'appuie sur le travail social, les parents et éventuellement des tiers. Cela passe par un entretien avec l'enfant, qui peut s'avérer complexe : l'enfant n'est pas à l'aise dans sa prise de parole, ce qui nécessite un accompagnement. Dans les situations d'urgence, le juge n'a pas beaucoup d'éléments. Quand un tiers remarque une situation problématique, il a recours à la justice. Le juge reçoit la parole de l'enfant sans pouvoir investiguer. C'est la pratique et la recherche d'éléments dans l'environnement qui orientent la décision du juge. Favoriser les proches semble évident, mais la perception de la nocivité de la relation n'est peut-être pas évidente.

Mohamed L'HOUSSNI : Qu'y avait-il dans les rapports ?

Josiane BIGOT : Des décisions qui précisaient que l'enfant était confié depuis sa naissance jusqu'à nouvel ordre, sans plus d'éléments dans le dossier ni de mise à jour de celui-ci. La justice a évolué et donne désormais plus de poids au contradictoire. Les rapports sont communiqués aux parents et cela fait partie de l'éducation. Le juge a des informations qui ne sont pas présentées dans le débat contradictoire ; il reçoit les éléments de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) mais ne les transmet pas forcément à la famille et à l'enfant car cela le mettrait en danger. Pour le Juge aux Affaires Familiales (JAF), tout est contradictoire.

Mohamed L'HOUSSNI : En tant qu'experte au Conseil de l'Europe, vous avez pu comparer la spécificité française. Que pensez-vous de la déjudiciarisation de la protection de l'enfance ?

Josiane BIGOT : Les enfants sont confiés avec la loi. Si le Juge des Enfants perd la fonction de protection, il va perdre ce regard particulier porté sur l'enfance en danger. Il est nécessaire de rapprocher le Juge des Enfants du Juge aux Affaires Familiales, car le JAF manque parfois d'outils dans ce cadre.

Josiane BIGOT : Je crois qu'il faut rapprocher le juge des enfants du juge des affaires familiales car il y a actuellement peu de passerelles entre les deux. Et puis il y a peu d'outils à disposition du juge des affaires familiales même s'il faut des compétences séparées malgré tout.

Mohamed L'HOUSSNI : Aujourd'hui, les juges de l'enfant prennent des décisions qui ne sont pas appliquées. Certains ne trouvent pas de sens dans ce métier.

Josiane BIGOT : Ce qui est le plus grave, c'est la conséquence sur les décisions que les juges des enfants sont amenés à prendre. **Le juge des enfants, sachant que ces décisions risquent de ne pas être exécutées, va s'adapter et prendre des décisions qui ne sont pas suffisamment protectrices des**

enfants. C'est notamment le cas pour les mineurs non accompagnés qui ne sont plus bien accueillis ni par le juge des enfants ni par le Conseil départemental. Reste juste le juge administratif.

Mohamed L'HOUSSNI : Fabrice, dis-nous, comment tu prends en compte les besoins de l'enfant avant d'arriver cher toi, sur l'urgence ?

Fabrice LESCURE : L'accueil d'urgence c'est un truc qu'on découvre depuis un moment. On se retrouve confronté à la déchirure des parents due à la séparation. On n'a pas d'éléments autres que ce que les services nous donnent. Il faut juste faire avec ce petit enfant dont on ne connaît que le nom. Quand ils restent plusieurs années, on se rend compte qu'on tisse des liens forts avec lui et cela dépend de la présence ou non des parents, et de si la famille d'accueil que nous sommes devient sa seule famille. Quand le parent est encore présent, c'est un lien d'amour. Il y a aussi une forme de pudeur de notre part car le parent doit avoir sa place bien qu'il passe la majeure partie de son temps avec nous. **Certains enfants, à 2 ou 3 ans, ils ont très bien compris qui est le parent et qui est la famille d'accueil. Quand l'enfant est dénué de ses parents, c'est-à-dire qu'il ne parle pas de ses parents, ils ont une forme de concentration de ce lien affectif sur la famille d'accueil car nous sommes le lien exclusif avec la vie et ce qu'il vit au quotidien.** Il serait bien d'avoir plus de renseignement sur la manière dont l'enfant a tissé ce lien.

Mohamed L'HOUSSNI : Combien d'enfants il y a chez toi ?

Fabrice LESCURE : Nous avons 5 enfants et il y a aussi un rapprochement de fratrie pendant les vacances. Les 5 enfants de la maison se sentent frères et sœurs. Ils vivent déjà la fraternité.

Mohamed L'HOUSSNI : Comment ils vous appellent les enfants ?

Fabrice LESCURE : Padou et Nounou, ce sont nos surnoms. Je voulais vous parler du bonheur que nous avons ressenti au moment du Covid. Nous avons eu jusqu'à 8 ou 9 enfants à la maison, pour prendre le relais de collègues malades. Nos 2 filles aînées étaient là donc nous étions 4 adultes pour s'occuper d'eux. On s'est organisé pour les activités et la scolarité. Et aujourd'hui, ils sont dans l'attente d'un nouveau confinement !

Mohamed L'HOUSSNI : Quid des relations que vous avez avec leurs parents ? En Angleterre ou au Québec, par exemple, les rencontres entre les parents génétiques et d'accueil sont incitées et organisées. En France, c'est très limité. Lors des audiences, rarement l'assistant familial est présent.

Fabrice LESCURE : En Côte-d'Or, on est mis en contact exclusivement dans la salle d'attente de l'audience. C'est une expérience de double autorité pour l'enfant. Nous avons eu une expérience d'un accueil avec des parents satisfaits et contents que nous nous occupions de leur enfant, nous arrivions à passer des moments de détente ensemble. Hélas, il y a parfois une forme d'hostilité de la part des parents. Ils nous perçoivent comme destructeurs de leurs relations.

Mohamed L'HOUSSNI : C'est une forme d'idéologie...

Fabrice LESCURE : Oui, ce serait très positif pour les enfants de voir qu'il y a un lien entre ses deux familles. J'aimerais que les parents comprennent que je ne suis pas celui qui vient voler leurs enfants.

Mohamed L'HOUSSNI : Et c'est vrai qu'on pourrait inverser le stigmate et dire que c'est une sacrée chance d'avoir deux familles !

Josiane BIGOT : Moi j'ai organisé ça et ça m'a valu des heurts avec le Conseil départemental qui me

répondait que je n'avais aucun droit, et je leur répondais que je convoquais qui je voulais. Au Québec, on est moins dans le jugement par rapport à la France.

Mohamed L'HOUSSNI : Fabrice, tu as parlé d'amour. C'est suspect non ?

Fabrice LESCURE : C'est suspect et c'était même interdit. **Aujourd'hui, on a le droit de dire ce qu'on pense et de mettre des mots sur cette relation qu'on a avec ces enfants. Il y a forcément une relation très forte qui se noue.** Quand l'enfant atteint l'âge de 15 ans, il faut préparer les enfants à entendre qu'il va y avoir un jour un internat peut-être, ce qui est difficile. On commence à leur en parler mais c'est compliqué car on fragilise tout ce qu'on a construit depuis le début. On est très suivi par le Conseil départemental avec des équipes performantes pour justement ne pas détruire tout ce qu'on a tissé avec les enfants.

Mohamed L'HOUSSNI : On voit qu'il y a un conflit entre le temps de l'enfant et le temps de l'institution... D'ailleurs, à ce sujet, je pense que tu vas nous en dire plus en nous racontant ton parcours.

Hamza BENSATEM : J'ai 26 ans et je suis président de l'ADEPAPE 13. J'ai un parcours en protection de l'enfance. Très jeune ma mère a rencontré des difficultés. J'ai grandi dans les quartiers Nord de Marseille. Mon père est Algérien et ma mère Française. **Elle s'est retrouvée seule pour élever ses 6 enfants dont 3 en bas âge.** Elle-même avait été placée dans son enfance. **J'ai très rapidement été suivi par l'ASE. J'avais des difficultés à l'école et un gros retard de développement. J'ai été orienté en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)** car je devenais violent mais je ne suis pas resté longtemps car ma mère a une maladie chronique qui s'appelle la fibromyalgie. **Elle était violente avec moi, pas physiquement mais verbalement.** Elle ne pouvait plus se lever et était en incapacité d'assurer le quotidien. **Je fais alors l'objet d'une mesure ITEP SESSAD avec une orientation en IME du fait de mes troubles du comportement. Ma mère est hospitalisée et fait des allers-retours en psychiatrie. Mon père est absent et est rentré en Algérie. Mes frères sont incarcérés aux Baumettes et à Luynes. Le cercle de la déscolarisation arrive ensuite. L'école fait un signalement à mon égard.**

On m'a alors amené dans une maison d'enfants qui récupérait des enfants incasables des grandes villes, dans les hauteurs d'Embrun, dans les Alpes. On s'est retrouvé complètement isolés : un frère était placé à Marseille et un autre à Briançon. Pendant ce temps, ma mère a fait une intoxication médicamenteuse et a été placée en réanimation. **Ma famille était éclatée et je n'avais aucune nouvelle de ma mère.** L'idée même de la scolarisation est inenvisageable. Dans cette maison d'enfants, je n'allais pas en cours. **On me renvoyait tout le temps à ma déscolarisation, à la maladie de ma mère, à ses troubles psychiatriques. A 11 ans, j'ai fait une tentative de suicide.** Un éducateur m'a surpris et m'a amené aux urgences pédiatriques du Centre hospitalier de Gap. **Et je suis ensuite resté 6 mois au service psychiatrique du CH. Et franchement, ce fut la meilleure période de ma vie. Les infirmières ont été agréables, je me sentais utile, reconnu, respecté. J'étais même devenu la mascotte du service.**

Quand on m'a dit qu'on allait m'emmener à Briançon rejoindre mon frère, qui était très différent, ça a été difficile. Les éducateurs ne me voyaient pas comme lui. On me rattachait au fait que j'étais plus instable que lui, que j'étais proche de ma mère, que je mettais souvent le groupe en difficulté. **Je faisais des fugues à répétition. Je suis alors orienté en SEGPA puis en ULIS avec un suivi pédopsychiatrique.** Dans mon dossier que j'ai retrouvé, le médecin avait dessiné un schéma de ma fratrie dans lequel il avait relié à moi : « schizophrène ? » **Comment on peut poser un tel diagnostic tel sur un enfant de 12-13 ans ? Je demandais une famille d'accueil mais on me disait que j'étais trop vieux et que jamais une famille d'accueil m'accepterait avec autant d'instabilité et de violence.** Donc on me disait que je devais rester en MECS et on m'a envoyé à Perpignan car on ne pouvait pas me garder à Briançon.

J'étais très mal à l'aise en SEGPA, avec la stigmatisation que ça engendre. Je faisais là aussi des fugues à répétition.

Je suis retourné à Marseille pour aller voir la juge. Elle m'a menacé de me sortir du système car j'épuisais tout le monde et rien ne marchait. Elle me dit : « tu veux quoi toi ? » Je lui ai répondu : « Je veux aller à Marseille chez ma mère. » Donc je suis retourné chez elle et elle n'était même pas au courant. Elle était lessivée. Elle m'a salué et est retournée se coucher. Elle avait un gros traitement. **Je faisais ma vie tout seul, j'errais à Marseille et je commençais à chouffer. Avec le référent ASE, on avait tissé un lien.** Il me disait qu'il fallait que je retourne en foyer, que je ne pouvais pas rester seul. Pour moi c'était impossible. Et j'ai finalement ressenti le besoin de me mettre en sécurité car je commençais à avoir des problèmes avec la police et tout. Et j'ai appelé le référent ASE qui m'a emmené au foyer, qui était une petite structure. **J'avais 14 ans. Je portais peu d'espoir et je ne faisais plus confiance en personne.** Je suis reparti le lendemain pour rentrer chez moi. **Les éducateurs sont venus me chercher et ils ont pris le temps de discuter avec moi, de m'expliquer qu'ils me comprenaient ma situation et mais que je ne pouvais pas rester seul dans cet environnement, que je valais mieux que ça.** Et j'ai accepté de les suivre et de retourner au foyer. Là-bas, j'ai suivi des cours particuliers pour apprendre à lire, à écrire... Et je les suivais vraiment car j'étais seul avec le prof et il était sympa. J'ai dit aux éducateurs que je voulais rentrer au lycée et ils m'ont dit : « Ok. Tu vas faire un mois au lycée et on voit. » Et j'ai été stagiaire observateur pendant un mois. **En fait, je me suis bien installé dans ce lycée et j'ai passé mon bac STSS avec ma mention.**

Et aujourd'hui, je suis en Master 2 Management des organisations à Kedge. Ce qui m'a aidé, ce sont vraiment les éducateurs et le lien que j'ai eu avec eux. Car ils ont cru en moi et ils m'aiment. Je le sais parce que je suis toujours en contact avec eux, on se voit toujours et je connais leurs enfants. A 21 ans, **une association est venue se présenter sur le lieu de placement. J'ai créé un lien avec le président de l'asso.** Quand je suis sorti de l'ASE, il m'a dit qu'il voulait mettre l'association en sommeil. Donc je lui ai proposé de reprendre l'asso. **On organise des activités, du réseau, des opportunités, des loisirs pour les jeunes de l'ASE. On organise des rencontres et plein de choses. Aujourd'hui, j'essaie de porter cette parole des jeunes confiés et d'être un facteur d'inspiration pour eux.** On est soutenu par le Conseil départemental et on a tissé un *partenariat* avec l'hôpital de la Timone à Marseille. On garde le lien avec les jeunes même quand ils quittent le département. On aide aussi des jeunes qui sont en attente de placement. Il n'y a que des anciens de l'ASE qui gèrent l'ADEPAPE 13.

Mohamed L'HOUSSNI : Il paraît que t'es allé voir aux Etats-Unis comment ça se passe la protection de l'enfance. Alors, t'as vu quoi aux Etats-Unis ?

Hamza BENSATEM : En France, franchement on est bien. J'ai vu des choses flippantes aux Etats-Unis. Sur les familles d'accueil, sur les mesures de protection, sur l'après 18 ans. Sur la protection de l'enfance, on peut plus aider les Etats-Unis qu'eux peuvent nous aider.

Échanges avec la salle

Sébastien PIQUEMAL : Josiane BIGOT, je connais le positionnement de la ministre sur l'enfant en tant que sujet de droit. Mais quid de la place de l'avocat pour les jeunes et les enfants ? On a parlé de la convention internationale des droits de l'enfant qui a fêté ses 34 ans, **c'est un fait notable que les enfants sont les seuls à qui on ne propose pas automatiquement un avocat.**

Josiane BIGOT : C'est une revendication que je porte à chaque fois. **Pour chaque passage d'un enfant devant le juge, il faut un avocat avec lui.** Je confesse que j'ai beaucoup évolué. A 24 ans, en sortant de l'Ecole nationale de la magistrature, je pensais qu'il n'y avait pas besoin d'avocat car en tant que juge

j'étais à même de bien le défendre. Aujourd'hui, je pense que le seul qui soit habilité à connaître les droits de l'enfant et à les faire connaître, c'est l'avocat. **Cette mesure a été abandonnée car ça a un coût mais je plaide pour son application. Je pense que c'est en bonne voie.**

Mohamed L'HOUSSNI : En Belgique, entre 6 et 14 ans, c'est systématique et pas forcément devant le juge des enfants et le juge des affaires familiales. Mais aussi pour le conseil de discipline par exemple.

Educatrice spécialisée en accueil d'urgence à Evreux : Cette notion de lien elle me perturbe car le manque de moyens fait qu'on le perd parfois. Quand on voit une situation comme celle d'Hamza, toutes ces ruptures, ce manque de lien, ce sentiment d'être inexistant, ça m'affecte. Mais je veux qu'on sache que nous on fait du mieux et qu'il faut qu'on nous écoute pour changer ça parce que là vraiment ça devient triste.

Hamza BENSATEM : Merci pour vos mots et votre inspiration. Donner de l'amour ça ne coûte rien. J'ai parfois vu des établissements dans lesquels y avait des moyens, par exemple on partait au ski, **mais il n'y avait pas d'amour donc je ne pouvais pas me projeter dans l'avenir.**

Educatrice spécialisée en accueil d'urgence à Evreux : Je te rejoins. Même un sourire, même un câlin, c'est simple et on le donne. C'est pour ça que le slam des élèves directeurs ça m'a touché. On est tristes quand on entend une situation comme ça. Mais on donnera de l'amour tant qu'on fera ce métier-là.

Mohamed L'HOUSSNI : Tu es conductrice d'espoir et ne l'oublie pas donc lutte !

Ophélie FABRE, Centre département des Ardennes : Hamza, il vous a manqué quoi dans les premiers lieux de placement ?

Hamza BENSATEM : C'est le lien, c'était d'être bien accueilli, d'être reconnu. De savoir comment ça allait se passer, ce qui m'associait aux décisions prises pour moi dans l'établissement. **Si on avait pris ce temps-là pour m'expliquer combien de temps j'allais rester, pourquoi j'étais au foyer, ça m'aurait aidé à me sentir mieux et à ne pas faire de tentative de suicide.**

Monique VERGNOLE : Je viens de Metz et avec ma fille on a une association regroupant des personnes atteintes par une maladie rare. Et hélas, on a des enfants placés du fait de cette maladie. La famille d'accueil n'est pas au courant de cette maladie. Or, cette maladie fait qu'on a souvent des bleus et du coup il y a des soupçons de maltraitance. Ça me rassure de voir quelqu'un comme vous.

Mohamed L'HOUSSNI : Je vais vous raconter une histoire qu'on m'a raconté. Sur une Jeune fille cabossée SDF qui est devenue éducatrice. On lui demande « qu'est-ce qui a fait que tu as évolué ? » Et à ça elle répond : « J'ai rencontré un éduc ». On lui demande alors « et qu'est-ce qui a fait que ça a marché avec lui ? » Elle répond : « Il est sorti de sa fiche de poste. » **Une rencontre ça ne se décrète pas. Hamza c'est deux éducateurs qui sont allés le chercher !**

Hamza BENSATEM : Moi aussi je vais vous raconter quelque chose. Un soir, je finis le lycée. Il pleuvait et les transports en commun étaient en grève. J'appelle les éducateurs quand je sors du lycée pour leur dire qu'il n'y avait pas de bus et que j'en avais pour deux heures de marche. On me dit : « Démerde-toi » et on raccroche. Tous les copains on venait les chercher, y avait que nous, les jeunes du foyer qui étions en galère ! **On avait l'impression qu'on n'était rien ! On est rentré à pied et on a retourné le foyer.**

Julien BLOT : J'ai fait un mémoire sur l'accueil familial et j'ai vu que l'amour c'était tendu. Comment ce sujet-là, qui était tabou il y a vingt ans, est traité aujourd'hui ?

Fabrice LESCURE : On donne de l'amour parce que c'est ce qui fait grandir. Pendant très longtemps, c'est quelque chose qui était gêné. **On se disait « je t'aime » mais pas en public. Les enfants avaient compris qu'on ne pouvait pas le dire en public. Aujourd'hui, on a fini par se rendre à l'évidence et ça a évolué.**

Hamza BENSATEM : Je vous rejoins. **Moi c'est ce qui m'a manqué. C'est cette reconnaissance, cet amour.** Les éducateurs ne pouvaient pas tellement, il y avait trop de turn-over et il n'y avait que quand je faisais des conneries que j'étais reconnu. Et ce sont ces éducateurs qui plus tard m'ont reconnu, m'ont aidé et m'ont même dit qu'ils m'aimaient.

Mohamed L'HOUSNI : Hamza, si tu créais une structure, tu ferais comment ?

Hamza BENSATEM : Si je créais une structure, je ferais une reconnaissance du métier d'éducateur pour créer une communauté et leur donner envie de rester.

Josiane BIGOT : Je ne sais pas si vous avez vu le film *La tête haute*. Je crois que j'ai exercé mon métier un peu comme ça. Et aujourd'hui, j'ai eu beaucoup de courriers, de remerciements, de reconnaissance. **On a demandé aux éducateurs de ne pas créer d'affect avec les enfants et ça a été une grosse erreur.** J'ai eu plein d'enfants fugueurs qui venaient chez moi et même des évasions de prison. Je recevais des dessins, mes enfants étaient jaloux. **Seul un investissement personnel et une rencontre entre deux personnes peuvent changer les choses.**

Mohamed L'HOUSNI : La base du travail c'est de regarder les potentialités plutôt que les problèmes. **C'est le regard des professionnels qui changeront tout pour l'enfant.** La reconnaissance c'est la clé dans notre travail. **La reconnaissance c'est être aimable, avoir une utilité sociale et être un objet de droit.**

Synthèse du grand témoin

Mohamed L'HOUSNI

Le grand témoin Mohamed L'HOUSNI commence la restitution de la journée en revenant sur le slam réalisé par les élèves D3S. Avec leur phrase finale « éduquer, c'est aimer », l'animateur s'est dit qu'ils avaient **ajouté un quatrième savoir : savoir, savoir être, savoir-faire et savoir aimer sans rien attendre en retour.** Savoir aimer, c'est être responsable de quelqu'un. Le grand témoin cite LEVINAS « « Je suis responsable d'autrui sans attendre la réciprocité, dût-il m'en coûter la vie. » Donner, c'est ne pas attendre qu'on nous donne.

L'animateur surnomme S. ESCOTS le « deconstructeur », avec son approche d'anthropologie clinique qui donne un éclairage sur la relation et le lien. S. ESCOTS invite à **ne plus parler de maintien du lien mais de maintien des relations**, ce qui semble être une bonne lunette pour co-opérer, opérer ensemble. Il fait la différence entre capacité, compétence et invite à faire attention au jugement social et à l'humiliation culturelle, avec l'importance de développer un langage commun pour se comprendre. **S. ESCOTS banit le terme de parent « toxique ».** Le sociologue Hansen STRAUSS qui a créé la méthode de recherche action utilisée par Aude KERIVEL, explique que « nommer, c'est faire exister ». Ainsi, quand on nomme un parent « toxique », il le devient. A l'opposé de l'effet pygmalion les personnes à qui on revoit une image négative ont tendance à s'y conformer.

M. L'HOUSNI fait le lien entre Dominique RAMAYE et Serge ESCOTS dans leur capacité à pouvoir

croiser dans les liens les spécificités, à métisser, créoliser les choses. L'animateur exprime avoir été touché de la confiance de D. RAMAYE d'ancien *zenfan ramassé*. Il appuie cela par une citation de Robert CASTEL, « on travaille ce qui nous travaille ». **D. RAMAYE invite à arrêter de monter des dispositifs mais plutôt changer les pratiques et les représentations.**

Ensuite, le grand témoin revient sur l'intervention d'une **juge des enfants** qu'il qualifie d'« atypique », Josiane BIGOT. Celle-ci pose un cadre juridique clair, en faisant la **distinction entre la loi, l'application de la loi et l'interprétation de la loi**. Lors de la table ronde, la juge explique recevoir tout le monde lors d'un jugement (autorité parentale ou non), montrant ainsi que cela est possible en pratique. L'animateur parle de l'exposé de Fabrice LESCURE, assistant familial en Côte d'Or, comme « de la maison du bonheur, la famille d'accueil qu'on aimerait avoir ». Il revient sur le récit qui a été fait en période COVID où tous les membres de la famille a été solidaire.

Hamza BENSATEM est qualifié par l'animateur de « bon diable qui devient super président de l'ADEPAPE 13 ». Il dit être assuré qu'H. BENSATEM montera un jour sa structure, qu'il est la preuve qu'on peut casser les murs de verre et s'en sortir malgré l'adversité.

Mohamed L'HOUSSENI repart avec plusieurs éléments :

- L'importance d'**œuvrer à des pratiques encore plus justes**, et si ça ne marche pas, s'y prendre autrement. Concernant l'accompagnement des tiers, il convient de repartir de ce dont les personnes ont besoins : conseils juridiques, psychoéducation, accompagnement dans les démarches. M. L'HOUSSENI souligne l'importance de l'approche systémique, et explique que ce n'est pas l'enfant dans un village mais dans tout un écosystème et qu'il convient de travailler les causes plutôt que de penser seulement à mettre en place des actions lors d'un placement.
- La **recherche n'amène pas toujours des éléments nouveaux**, elle vient valider des éléments déjà connus.
- **Le lien, c'est de la reconnaissance et de la protection, c'est pouvoir compter sur quelqu'un.** C'est faire pour l'autre ce que l'on ferait pour ses enfants. C'est de l'amour, de l'affection.

Clôture et évaluation de la formation

Guillaume ALBERT

En tant que copilote du groupe organisateur, Guillaume ALBERT prend la parole pour clore la journée. Il adresse ses **félicitations à M. L'HOUSSENI**, qui a su animer de façon vivante, avec un savoir-faire et une connaissance approfondie du milieu.

Il exprime sa gratitude envers les plus de 500 personnes réunies. Il note que **l'éthique ressort de ces échanges, des valeurs portées et partagées dans la salle et dans les équipes**. Le thème du lien a du parler, a pu rassembler, mais également provoquer des dissensions. En tout cas, il faut pouvoir en parler.

Il remercie l'équipe du GEPSO, en particulier Jeanne CORNAILLE, déléguée nationale et Ophélie PEPIN, ainsi que tous les directeurs et chefs de services qui ont donné du temps pour monter ces deux journées. Ce sont un an et demi de travail qui ont permis de faire de cet événement une réussite, grâce à l'implication de ces personnes mais aussi à la présence des participants dans la salle.

G. ALBERT souhaite aux participants que ces contributions ouvrent et continuent d'ouvrir des perspectives nouvelles lors du retour des participants au sein de leurs établissements. Il convient de continuer à tisser des liens indispensables pour que les enfants deviennent des adultes éclairés.

Il invite également à **pousser la porte du GEPSO** pour rejoindre les groupes de travail, la C3PE, nourrir les différents textes législatifs et travailler sur le fond.

Chaque participant pourra accéder au replay des deux jours et sera destinataire des actes réalisés par les élèves de l'EHESP.

Ses derniers remerciements vont aux partenaires pour leur soutien, le Conseil départemental de Côte d'Or, la CASDEN, etc.

Deux rendez-vous à retenir :

- 23 janvier 2024 : la journée nationale PEGASE co-portée par le GEPSO, étudiant les effets de la maltraitance sur la santé des enfants
- 13 décembre 2024 : la réunion du réseau via TEAMS où il est possible d'inscrire les enfants intéressés à l'adresse reseau@gepso.fr.

G. ALBERT souhaite aux participants un bon retour dans leur région et les remercie d'être venus.